

PAR COURRIEL

Québec, le 8 mai 2024



N/Réf. : DA2425-06

Objet : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)



Par la présente, nous donnons suite à votre demande reçue le 19 avril 2024 visant à obtenir:

« Toutes les descriptions d'emploi (DE) des postes de niveau de complexité expert et émérite au sein de la Division des réseaux, dans la DGTS, pour le SMAITB, au MCN, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ».

En réponse à votre demande, nous vous transmettons, ci-joint, les descriptions d'emploi pour les postes de niveau de complexité expert et émérite au sein de la Division des réseaux à la Direction de la gestion du traitement et du stockage. Celles-ci reflètent toujours les responsabilités en vigueur pour ces postes et s'avèrent valides pour la période demandée soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Toutefois, nous vous précisons que certains renseignements personnels se retrouvant dans les documents sont caviardés en vertu des articles 53-54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »)*.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente. À cet effet, vous trouverez, ci-joint, le texte des articles précités ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie d'agréer, , nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Isabelle Goulet

Espace réservé à la Direction des ressources humaines

Codification

108-10

Date d'évaluation

27-11-2014

Date de mise à jour

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ministère ou organisme	N° de la classe d'emplois	Titre de la classe d'emplois
Centre de services partagés du Québec (CSPQ)	108 -	Analyste en informatique et des procédés administratifs
Direction générale	Titre de l'emploi	
Direction générale des services d'infrastructure technologique (DGSIT)	Spécialiste technologique – Responsable des infrastructures réseaux	
Direction principale	Niveau de l'emploi de la supérieure ou du supérieur immédiat	
Direction principale de l'exploitation des infrastructures technologiques (DPEIT)	Cadre IV	
Direction	Titre de l'emploi de la supérieure ou du supérieur immédiat	
Direction de la gestion des infrastructures communes (DGIC)	Directeur	
Division	Adresse du lieu de travail	
Division des réseaux		
Section		
	Numéro du poste : 39343	

2. DESCRIPTION DE L'EMPLOI

2.1. RAISON D'ÊTRE DE L'EMPLOI

Justifier la raison d'être de l'emploi.

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles. Il vise à devenir un allié de choix de l'administration publique en matière de services partagés. Sa clientèle importante, constituée principalement de plus d'une centaine de ministères et organismes publics (M/O), est appelée à croître au cours des prochaines années, compte tenu des orientations gouvernementales en matière de services partagés en technologies de l'information.

Ancrée sur les valeurs de sens du service, d'esprit d'entreprise et de coopération à l'égard de ses partenaires, la Vice-présidence aux services d'infrastructures (VPSI) a pour mandat d'offrir aux organismes des services en matière de bureautique, communication et collaboration, plateformes applicatives, plateformes spécialisées, infrastructures, solutions d'infrastructures sur mesure et sécurité informatique.

À la VPSI, la Direction principale de l'exploitation des infrastructures technologiques (DPEIT) est responsable d'assurer la disponibilité, la stabilité et la performance des services d'infrastructure du catalogue des services reposant sur les composantes technologiques. Elle doit également assurer l'évolution de ces composantes.

La DPEIT a ainsi le mandat de livrer une vingtaine de services d'infrastructures. Et, sur une base 24/7, elle doit en assurer la pleine disponibilité dans le but de permettre le bon fonctionnement de plusieurs applications critiques des clients du CSPQ et des lignes d'affaires du CSPQ lui-même.

À la DPEIT, la Direction de la gestion des infrastructures communes (DGIC) est responsable d'assurer la disponibilité, la stabilité et la performance des services d'infrastructure liés aux réseaux (matériels et logiciels liés à la gestion des réseaux locaux, à la connexité et à la sécurité) et au stockage (matériels et logiciels de stockage de données et de gestion des espaces magnétiques, prise de copies). Elle est également responsable de l'automatisation, de la virtualisation et des outils de déploiement. Finalement, la DGIC est en charge de la gestion de la performance et de la planification de la capacité.

Les interventions réalisées au sein de la direction se composent principalement des activités de résolution des incidents, de prise en charge des demandes, de réalisation de demandes d'interventions, de gestion des problèmes et des changements, de l'opération et de l'entretien.

2.1. RAISON D'ÊTRE DE L'EMPLOI

Justifier la raison d'être de l'emploi.

Ainsi sous l'autorité du directeur de la DGIC, le spécialiste technologique joue un rôle-conseil auprès des gestionnaires grâce à son expertise et s'assure de l'évolution et de la qualité des travaux pour l'ensemble des composantes supportant les infrastructures sous la responsabilité de son équipe et ce pour l'ensemble des utilisateurs du CSPQ et de ses clients.

2.2. DESCRIPTION DES TÂCHES

Indiquer, pour chaque tâche, l'objet, les moyens utilisés et les résultats attendus (quoi, comment et pourquoi). Utiliser des mots concrets, clairs et précis afin de bien décrire la réalité.

N°	TÂCHES	%
1	À titre d'expert des infrastructures réseaux, il assure un rôle-conseil au sein de l'équipe et de la division, notamment pour la résolution de problèmes complexes. À cette fin, il effectue les tâches suivantes : • conseiller les gestionnaires de la DPEIT sur des décisions ayant un impact important sur le bon fonctionnement des infrastructures supportées par le CSPQ pour sa clientèle composée de 120 MO; • valider les solutions technologiques en provenance des autres services de la DPEIT et directions de la VPSI en regard de ses domaines d'expertise; • proposer des changements aux infrastructures technologiques et processus en vigueur; • donner son avis d'expert aux directeurs de la DPEIT lors des études d'opportunité relatives à l'implantation de nouveaux logiciels pour influencer et faciliter leur prise de décision; • participer aux rencontres de démarrage des projets, évaluer les enjeux technologiques et opérationnels et orienter les travaux, les solutions et les démarches à réaliser selon l'architecture cible grâce à son expertise de pointe; • assurer une veille technologique associée aux infrastructures réseaux; • s'assurer que toutes les composantes des infrastructures technologiques offrent le niveau de service requis; • assurer un rôle-conseil et supporter les membres de l'équipe dans l'exercice de leurs fonctions lorsqu'un haut niveau de connaissances ou d'expertise est requis et les orienter vers les solutions les plus appropriées lors de la réalisation de mandats complexes; • agir à titre d'ultime personne ressource possédant les connaissances étendues et approfondies nécessaires en réseautique pour la résolution de problèmes complexes; afin d'assurer le maintien des services offerts dans son domaine et de jouer son rôle d'expert-conseil au sein du CSPQ.	40%
2	Effectuer le suivi des incidents et problèmes ayant des impacts sur les objectifs de la Vice-présidence aux services d'infrastructures (VPSI) qui surviennent aux infrastructures technologiques. À cette fin, il doit : • assister et soutenir, grâce à son expertise de pointe en réseautique, l'équipe dans la résolution des incidents et des problèmes nécessitant un niveau de connaissances élevé. Une excellente connaissance des technologies en cause et surtout une grande maîtrise des interactions des composantes technologiques qui contribuent à la livraison du service en problème sont nécessaires. Les pannes ou dégradations de services sont souvent critiques, car elles peuvent avoir un impact sur le fonctionnement du gouvernement et le service aux clients. Le titulaire doit donc analyser des situations complexes, afin de diagnostiquer des problèmes et des incidents hors du commun pour ainsi apporter des solutions claires et précises aux autres membres de l'équipe; • effectuer des suivis constants avec le coordonnateur en tant qu'intervenant principal en ce qui a trait aux infrastructures réseaux lors des problèmes majeurs nécessitant la contribution de spécialistes de différents domaines; • identifier les solutions possibles : apporter ou proposer des solutions créatives les plus appropriées pour des travaux pour lesquels il y a eu peu de précédents; • documenter de façon précise et complète toutes les interventions complexes aux systèmes de gestion des interventions, des problèmes et des changements ainsi que des solutions dans le but d'éviter toute ambiguïté lors de situation similaire et par le fait même, partager adéquatement ses connaissances avec les autres membres de l'équipe; • analyser la qualité de la documentation des solutions et de divers travaux et documents dans le but de valider le respect des architectures technologiques sous sa responsabilité;	30%

2.2. DESCRIPTION DES TÂCHES

Indiquer, pour chaque tâche, l'objet, les moyens utilisés et les résultats attendus (quoi, comment et pourquoi). Utiliser des mots concrets, clairs et précis afin de bien décrire la réalité.

N°	TÂCHES	%
	afin d'assurer un retour rapide du service, d'éviter la récurrence des problèmes et de favoriser la plus grande autonomie possible de ses collègues.	
3	Assurer la coordination de l'équipe dans la réalisation de différents mandats. Pour ce faire, le titulaire doit : • analyser les demandes de la clientèle externe ou interne, pour évaluer les efforts qu'elles nécessitent, et concevoir la stratégie d'intervention optimale; • coordonner les interventions du personnel du secteur sur des mandats complexes afin d'assurer la stabilité, la fiabilité et la performance des infrastructures; • distinguer les dossiers qui ont un impact sur les applications de mission de la clientèle, et conséquemment sur la réputation de la VPSI quant à la qualité de ses services et chercher la collaboration du chef de division pour les dossiers les plus délicats et réaliser l'intervention; • attribuer les demandes, selon la priorisation qu'il en fait, en tenant compte des courts délais d'intervention, des disponibilités et des spécialités de chacun; • s'assurer d'une juste répartition de la tâche entre les membres de l'équipe et en vérifier l'exécution; • agir à titre de répondant pour l'équipe; • fournir son expertise à l'équipe en les conseillant sur la réalisation de travaux complexes afin de faire progresser ces derniers; • voir au développement et à la mise à jour des expertises de l'équipe afin de s'assurer d'une relève adéquate pour tous les produits et services supportés. À cette fin, il voit au parrainage des nouveaux équiépiers par les membres plus expérimentés et propose de nouvelles formations; • veiller à ce que toutes les demandes soient traitées selon les règles et en fonction des processus en vigueur dans l'organisation; • répondre aux demandes de suivi requises par les autres unités administratives et clients au nom de l'équipe; • s'assurer que les ressources de l'équipe suivent les formations nécessaires à l'exécution de leurs tâches; • collaborer à l'évaluation du personnel de l'équipe, à la demande de l'évaluateur, selon la fréquence établie par l'organisation; • préparer les rencontres d'équipe visant l'atteinte des objectifs, la collaboration et le respect des méthodes d'intervention; afin de motiver les ressources de l'équipe, de s'assurer que la réalisation des activités soit optimale et efficace et que les coûts inhérents à ces activités soient contrôlés.	20%
4	Assurer la réalisation des travaux de l'équipe, le respect des niveaux de services, le suivi préventif, la gestion des infrastructures technologiques, ainsi que les demandes de la clientèle ou d'autres unités administratives de la VPSI. Pour ce faire, le titulaire doit : • coordonner les travaux récurrents en identifiant les priorités d'action au besoin; • s'assurer de l'opération et de l'entretien des infrastructures sous la responsabilité de l'équipe; • assurer un suivi constant du bon fonctionnement des composantes des infrastructures technologiques à l'aide des outils propres à la technologie associée à son domaine d'expertise; • identifier les travaux requis de mise à niveau, d'ajout ou de remplacement de composantes d'infrastructures technologiques qui permettent d'améliorer l'efficacité organisationnelle, la qualité et la performance des services technologiques ainsi qu'en préparant les dossiers de justification; • élaborer les normes et standards au niveau des infrastructures réseaux et s'assurer qu'ils soient respectés; • s'assurer, lorsque nécessaire, la collaboration des spécialistes des manufacturiers et des fournisseurs spécialisés dans les produits en cause pour une résolution rapide et efficace de problèmes complexes;	10%

2.2. DESCRIPTION DES TÂCHES

Indiquer, pour chaque tâche, l'objet, les moyens utilisés et les résultats attendus (quoi, comment et pourquoi). Utiliser des mots concrets, clairs et précis afin de bien décrire la réalité.

N°	TÂCHES	%
	• préparer et réaliser, lorsque requis, des séances d'information sur les différents outils et fonctions des composantes d'infrastructures technologiques de façon à contribuer à l'uniformisation des façons de faire de son unité et des autres unités impliquées dans la prestation de services; • installer ou faire installer par l'équipe l'ensemble des logiciels nécessaires au fonctionnement des infrastructures technologiques et agir comme personne-ressource de ses domaines d'expertise auprès des autres intervenants; • configurer les produits hautement spécialisés qui requièrent des connaissances particulières quant à leurs interactions avec les autres composantes technologiques et qui ont un impact sur les applications de mission de la clientèle; • réaliser les activités qui lui sont confiées dans les projets en assurant le suivi des activités et le respect des échéanciers; afin de garantir, a priori, que la qualité des travaux réalisés correspond aux objectifs de la VPSI et aux attentes de la clientèle.	

3. PARTICULARITÉS DE L'EMPLOI

3.1. AUTONOMIE

Décrire le degré d'autonomie de la ou du titulaire dans son emploi en lien avec le niveau de supervision exercée par la supérieure ou le supérieur immédiat. Décrire l'objet, les modalités et la fréquence du contrôle de la supérieure ou du supérieur immédiat et, le cas échéant, de la ou du chef d'équipe, sur le contenu et la réalisation des tâches de l'emploi. Dans quelles situations et pourquoi la réalisation des tâches requiert-elle l'encadrement, l'assistance ou l'approbation de la supérieure ou du supérieur immédiat et, le cas échéant, de la ou du chef d'équipe? Quelle est la participation de la ou du titulaire, de la supérieure ou du supérieur immédiat et, le cas échéant, de la ou du chef d'équipe à la planification et à l'organisation des tâches de l'emploi?

Le titulaire agit sous l'autorité du directeur et établit ses objectifs avec lui. Le titulaire est responsable de l'organisation des activités de l'équipe. Il doit planifier, organiser et faire exécuter ces activités en fonction des priorités, attentes et échéances fixées avec son supérieur immédiat. Le titulaire contrôle l'avancement de travaux dans l'équipe et intervient au besoin.

Il est pleinement autonome, car il réalise la plus grande partie de ses travaux seul et sans possibilité, de façon générale, de se faire supporter par d'autres personnes puisqu'il est justement la personne de référence attitrée à la gestion de l'infrastructure réseau. Il organise son travail et bénéficie d'une grande marge de manœuvre pour la réalisation des mandats qui sont confiés à l'équipe.

Il informe son supérieur lors de situations qui pourraient avoir un impact majeur sur l'organisation ou exigent une décision de la gestion. Des rencontres occasionnelles de suivi de progrès ont lieu en fonction de l'importance des dossiers; elles permettent au supérieur immédiat de vérifier l'avancement global des travaux, des demandes et projets en regard des objectifs établis.

3.2. RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES RÉSULTATS

3.2.1. RÉPERCUSSIONS

Décrire les répercussions de l'exercice de l'emploi sur :

- l'atteinte des objectifs et la réalisation des programmes ou des activités de l'unité administrative, d'autres unités administratives ou de l'ensemble du ministère ou de l'organisme;
- les services rendus au public ou à la clientèle;
- la gestion des ressources matérielles ou financières.

La bonne marche des différentes infrastructures technologiques dans tous les sites des différentes clientèles est essentielle pour assurer les opérations informatiques des ministères et organismes pour lesquels le CSPQ fournit des services. Le travail de milliers d'utilisateurs interactifs et la qualité des services à la population dépendent en grande partie du bon fonctionnement des infrastructures technologiques.

La disponibilité et la stabilité des infrastructures technologiques sont donc stratégiques pour la VPSI qui doit rencontrer des niveaux de services garantis. Le titulaire, à titre de spécialiste technique, participe à des projets et réalise des activités visant l'atteinte de ces objectifs, particulièrement lors de cas complexes. Sans les interventions du titulaire, les infrastructures technologiques ne peuvent fonctionner correctement. Son travail est crucial, car une panne ou un problème de fonctionnement a des conséquences visibles sur le bon fonctionnement des infrastructures ou des

3.2. RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES RÉSULTATS

3.2.1. RÉPERCUSSIONS

Décrire les répercussions de l'exercice de l'emploi sur :

- l'atteinte des objectifs et la réalisation des programmes ou des activités de l'unité administrative, d'autres unités administratives ou de l'ensemble du ministère ou de l'organisme;
- les services rendus au public ou à la clientèle;
- la gestion des ressources matérielles ou financières.

systèmes de la clientèle de la VPSI. Le titulaire doit donc avoir une excellente maîtrise de ces environnements et des interrelations entre les produits utilisés, car de mauvaises interventions peuvent avoir un impact sur la décision de clients actuels de poursuivre leur relation d'affaires avec le CSPQ ou encore sur la décision de clients potentiels de faire affaire avec lui.

L'emploi consiste principalement à assurer l'expertise-conseil et la prise en charge des situations complexes pour assurer le service efficace des infrastructures. Il peut donc y avoir des conséquences sur la qualité du service offert à la clientèle de la VPSI. La non-disponibilité des environnements entraîne l'arrêt du service auprès de la clientèle qui fournit des services directs à la population. Les services informatiques étant intimement liés à la mission des ministères et organismes clients, leur bon fonctionnement est essentiel.

3.2.2. COORDINATION ET SUPERVISION D'UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL

Énumérer le nombre de personnes sous la coordination ou la supervision de la ou du titulaire et leur classement ainsi que la durée de cette coordination ou supervision, à titre de :

Chef d'équipe

5 professionnels internes

Supérieur immédiat

3 techniciens internes

3.2.3. COORDINATION DE PROJETS, COMITÉS OU AUTRES

Énumérer le nombre de personnes sous la coordination ou la supervision de la ou du titulaire et leur classement ainsi que la durée de la coordination exercée à un autre titre auprès de personnes de l'unité administrative, d'autres unités administratives ou d'autres organisations, notamment au sein de comités ou de groupes de travail. Préciser la nature des responsabilités de coordination exercées auprès de ces personnes.

À titre de spécialiste technologique, le titulaire a été amené à coordonner les travaux des ressources internes et externes (professionnels et techniciens) de l'équipe sur les mandats qui leur sont assignés.

3.3. COMMUNICATIONS

Décrire les communications orales et écrites caractéristiques de l'emploi. Décrire la nature, le but et la fréquence des communications ainsi que les clientèles ou les interlocuteurs visés.

- Le titulaire communique quotidiennement avec les membres de l'équipe. De part ses communications, il assure un leadership rassembleur auprès de ses derniers de façon à les rallier à une vision commune des mandats, à les guider dans l'accomplissement de leurs défis et dans l'atteinte de leurs objectifs.
- Il communique régulièrement par écrit ou verbalement avec l'équipe de gestion et plusieurs spécialistes des autres directions. Le contenu des discussions concerne principalement la gestion et la planification des activités. Il doit faire preuve de beaucoup de vigilance pour que sa planification soit réaliste et que les services soient offerts selon les échéances en tenant compte des problèmes opérationnels qui pourraient survenir.
- Il communique de façon quotidienne avec plusieurs spécialistes pour discuter des besoins et problèmes techniques reliés à son domaine d'activité. Le contenu des communications est généralement de nature technique et consiste à recueillir ou transmettre les informations nécessaires aux différents intervenants. La principale difficulté réside donc dans la diversité des besoins à considérer et à concilier.
- Il doit convaincre divers intervenants des autres unités afin de conclure des ententes pour s'assurer de leur collaboration pour résoudre certains problèmes qui débordent de son champ de compétences.
- Le titulaire doit aussi communiquer régulièrement avec les analystes ou gestionnaires des autres directions de l'organisation, les conseillers œuvrant au service à la clientèle et les représentants des organismes clients lors de la coordination et la mise en œuvre de projets importants.
- Il est très souvent en contact avec d'autres ministères ou organismes dans le cadre de la réalisation de ses mandats, principalement lors de la résolution de problèmes ardues. Il doit ajuster son langage selon les interlocuteurs impliqués (ressources techniques, utilisateurs, gestionnaires).
- Ce poste exige de la part du titulaire d'être en contact avec les fournisseurs de services, manufacturiers et fournisseurs de produits pour prendre connaissance des nouvelles technologies, discuter des orientations et des produits, ainsi que pour régler des problèmes techniques. En effet, une partie de son temps est consacrée à la recherche de solutions novatrices pour la résolution de problèmes.
- Beaucoup de ces interventions se déroulent en anglais.

3.4. CRÉATIVITÉ, JUGEMENT ET RAISONNEMENT

Dans quelle mesure l'exercice des tâches de l'emploi est-il encadré par des normes, des techniques, des méthodes, des procédures, des systèmes, des mesures d'intervention ou des précédents? Illustrer chaque cas par un exemple concret.

De quelle façon et dans quelle situation la ou le titulaire doit effectuer du travail de création, notamment d'imaginer des solutions et d'innover face aux façons de faire habituelles? Illustrer chaque cas par un exemple concret.

De quelle façon et dans quelle situation la ou le titulaire doit effectuer du travail d'analyse afin d'apprécier une situation et d'en déterminer le bien-fondé.

- Une excellente maîtrise des techniques ou normes spécialisées du domaine de l'exploitation est essentielle à la réalisation de presque toutes les activités reliées à l'emploi, car le titulaire doit faire preuve de jugement, puisqu'il agit à titre d'expert-conseil et prend en charge les problèmes d'opération sous sa responsabilité, problèmes complexes du fait de l'interrelation des produits utilisés sur les différentes plateformes soutenues. L'emploi nécessite continuellement l'application de techniques spécialisées reliées aux systèmes informatiques et de normes s'y rapportant. Il entraîne parfois l'interprétation de telles techniques ou normes spécialisées en informatique en vue de les adapter aux différentes infrastructures spécifiques de la DGSIT. Dans certains cas, le titulaire devra concevoir de nouvelles méthodes de travail et procéder à l'adaptation de procédés techniques. Pour y arriver, il doit conduire des recherches et consolider une foule d'informations lui permettant de mettre au point des solutions novatrices ou peu connues. Par exemple, il doit trouver une façon d'utiliser des outils inhabituels afin d'optimiser la gestion de configuration et ainsi avoir des méthodes efficaces permettant de réduire les coûts en temps et en argent.
- Le titulaire doit faire preuve de créativité et d'initiative personnelle, car les outils ne sont pas toujours adaptés aux besoins particuliers de la DGSIT et de sa clientèle. Ses travaux exigent de faire un choix parmi plusieurs lignes de conduite possibles tout en requérant la recherche de solutions originales.
- Il doit faire preuve d'ingéniosité en mettant en place les fonctions nécessaires à la rencontre des objectifs tout en assurant la transparence des interventions en regard de la continuité des opérations. Ces tâches exigent de ceux qui les exécutent une facilité d'adaptation afin de tenir compte de facteurs nouveaux ou de constatations imprévues.
- Il doit faire preuve d'un leadership mobilisateur auprès des membres de l'équipe afin de s'assurer de leur appui et de leur adhésion aux modes de fonctionnement qu'il met en place. Pour ce faire, il devra faire preuve de jugement et parfois être créatif quant aux modes de fonctionnement qu'il mettra en place afin de s'assurer que ceux-ci conviennent aux besoins à combler.

3.5. CONNAISSANCES

3.5.1. CONNAISSANCES THÉORIQUES, TECHNIQUES ET APPLIQUÉES DES CHAMPS D'ACTIVITÉ (NATURE ET MOTIFS)

Décrire les connaissances théoriques, techniques et appliquées des champs d'activité nécessaires pour exercer les tâches de l'emploi.

Le titulaire doit posséder :

- une connaissance étendue et développée des environnements technologiques au niveau des logiciels de l'infrastructure réseau afin de pouvoir diagnostiquer les problèmes plus complexes rencontrés et y trouver des solutions adéquates, parfois novatrices;
- une excellente connaissance des principes de fonctionnement des équipements et logiciels de réseaux utilisés dans les réseaux d'envergure (aiguilleurs, commutateurs, bastions, multiplexeur, sondes, etc.);
- une connaissance approfondie des différentes topologies de réseau et leurs caractéristiques ainsi que les protocoles existants;
- une connaissance étendue des infrastructures d'accès internet et des notions de sécurité des réseaux;
- une bonne connaissance de l'évolution des technologies;
- une connaissance poussée de l'architecture technologique pour tous les aspects associés aux infrastructures réseaux sous sa responsabilité;
- une connaissance des orientations gouvernementales et de celles du CSPQ au sujet des infrastructures réseaux;
- une connaissance des orientations stratégiques de la VPSI au niveau des systèmes et des technologies;
- une bonne connaissance des normes, politiques et règles gouvernementales régissant la justification et l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques;
- une excellente connaissance des méthodes, techniques et normes en gestion des réseaux auxquelles son équipe doit se conformer;
- une excellente connaissance des clients, de leurs missions et des ententes de services afin de répondre adéquatement aux besoins de ceux-ci.

De plus, il doit :

- maintenir un haut niveau de connaissances en se perfectionnant grâce à des formations certifiées dans son domaine d'expertise;
- être en mesure de partager ses connaissances avec les membres de l'équipe.

3.5.2. CONNAISSANCES NORMATIVES (NATURE ET MOTIFS)

Décrire les connaissances normatives (lois et règlements ou parties de loi, de règlement, de décrets, d'énoncés de politiques, de directives, de manuels, de guides, de codes, etc.) nécessaires pour exercer les tâches de l'emploi.

Le titulaire doit posséder des connaissances approfondies de l'offre de service de la VPSI, des politiques et des normes en matière de sécurité et des processus de gestion des infrastructures technologiques.

Il doit avoir une excellente connaissance des différentes politiques, processus et procédures en vigueur reliés à l'exploitation, tels les processus de gestion des incidents, de gestion des problèmes, de gestion des changements, les procédures d'opération et d'exploitation ainsi que les procédures de relève des plateformes de traitement en cas de sinistre, afin d'agir comme expert-conseil pour le diagnostic et la résolution des problèmes d'exploitation.

4. MODALITÉS D'ACQUISITION DES CONNAISSANCES

4.1. SCOLARITÉ MINIMALE EXIGÉE PAR L'EMPLOI

Détenir un baccalauréat en informatique ou l'équivalent.

4.2. EXPÉRIENCE PRÉALABLE EXIGÉE PAR L'EMPLOI (DURÉE ET DOMAINE)

Un minimum de 5 années d'expérience comme analyste en informatique, dont 3 années pertinentes au niveau des infrastructures réseaux.

4.3. APPRENTISSAGE DANS L'EMPLOI (DURÉE PRÉALABLE À L'EXERCICE AUTONOME DE L'EMPLOI)

- Cours de gestion d'équipe pour professionnel en situation de gestion;
- Cours techniques afin de se maintenir à jour dans l'évolution des technologies;
- Maîtrise des outils et processus et maintien des connaissances relatives aux meilleures pratiques du domaine d'activité dans lequel il opère;
- Participation à des conférences et présentations afin de se tenir à jour sur l'évolution des concepts logiciels et du matériel informatique reliés à son domaine d'activité.

La complexité associée au grand nombre de composantes d'infrastructure et au grand nombre de logiciels utilisés pour en effectuer la gestion, ainsi qu'au nombre de groupes de travail distincts effectuant la gestion de l'ensemble des infrastructures, nécessite un apprentissage particulier qui peut être acquis qu'en milieu de travail. Cet apprentissage est d'une durée minimale de six mois pour maîtriser les éléments majeurs soient : les logiciels, les processus, les services offerts, les diverses architectures ainsi que les orientations et normes technologiques.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.1. ATTENTION ET CONCENTRATION

Décrire le niveau d'attention et de concentration le plus exigeant requis par l'emploi ainsi que sa fréquence et sa durée.

Au regard des besoins de la DGSIT et de ceux de ses clients, le titulaire aura à s'assurer de soutenir les infrastructures utilisées par l'ensemble des Ministères et organismes (M/O) dans le cadre de leurs opérations quotidiennes. Par les décisions qu'il prendra, le titulaire agira directement sur la qualité des services rendus à l'ensemble des utilisateurs.

L'environnement technologique du CSPQ est parmi les plus complexes du gouvernement du Québec de par les produits utilisés, de par l'étendue de la clientèle et du grand nombre d'utilisateurs. Les impacts des recommandations du titulaire de ce poste sont stratégiques que ce soit en termes de disponibilité, de stabilité et de continuité pour les services rendus aux M/O utilisateurs ou de coûts pour le gouvernement.

Le travail du titulaire demande donc un niveau de concentration et d'attention soutenu lors de l'analyse de dossiers d'évolution et des liens intersectoriels afin d'assurer une utilisation efficace et efficiente des produits en place et de faire les meilleurs choix pour les nouveaux services à développer. La résolution de problèmes affectant la disponibilité des services demande également une concentration d'autant plus grande qu'elle s'exerce sous pression. Le titulaire peut être appelé à résoudre des situations problématiques à toute heure du jour et de la nuit (service 24/7).

5.2. ENVIRONNEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

5.2.1. ÉQUIPEMENT, OUTILS ET APPAREILS UTILISÉS (TYPE, FRÉQUENCE ET DURÉE D'UTILISATION)

Sur une base régulière, le titulaire utilise les outils suivants :

5.2. ENVIRONNEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

5.2.1. ÉQUIPEMENT, OUTILS ET APPAREILS UTILISÉS (TYPE, FRÉQUENCE ET DURÉE D'UTILISATION)

- serveurs, postes de travail et équipements reliés;
- logiciels spécialisés requis par son domaine d'expertise;
- logiciels spécialisés pour la production de documents (rapports, présentations, chiffriers et autres).

Sur une base régulière, le titulaire fait des recherches ou communique par les sites Web des manufacturiers.

5.2.2. EFFORT PHYSIQUE ET MILIEU DE TRAVAIL PARTICULIERS (NATURE, DURÉE ET FRÉQUENCE)

N/A

6. CONTEXTE ORGANISATIONNEL

6.1. MANDAT DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE

Décrire le mandat général de l'unité administrative ou annexer un document qui le résume.

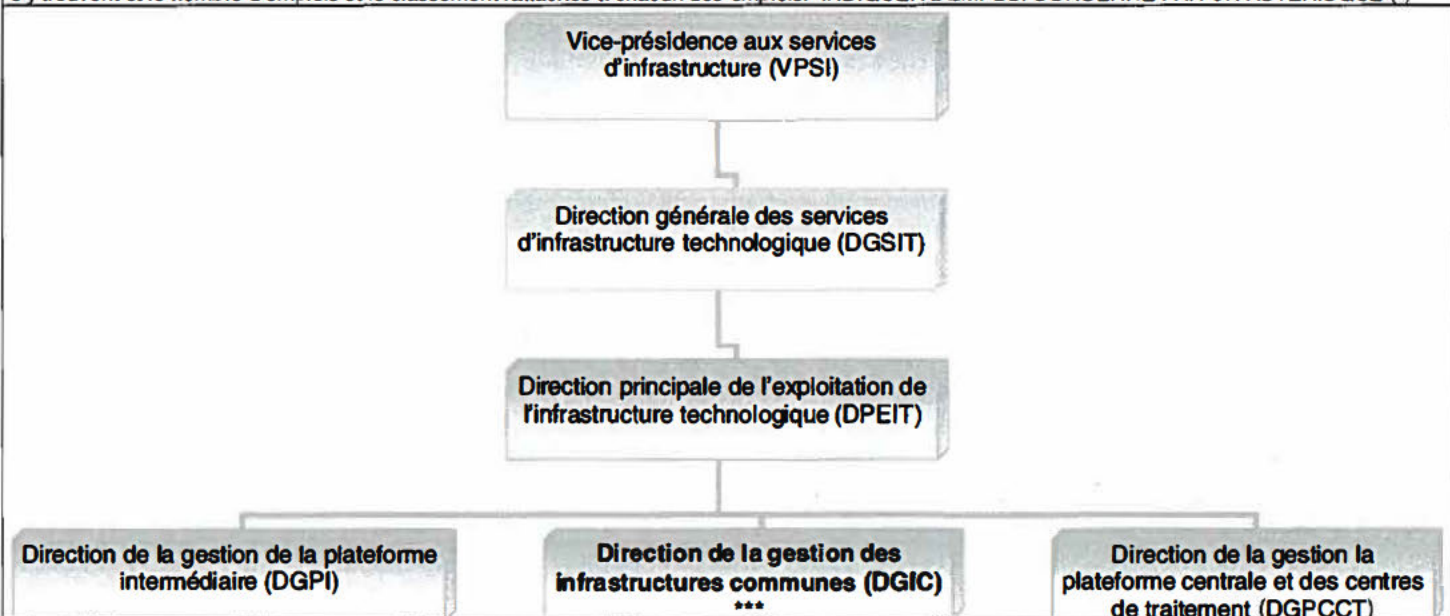
Les directions de la DPEIT ont la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures et des applications ainsi que de s'assurer que les interventions effectuées par les spécialistes lors de projets ou lors d'activités récurrentes ne compromettent pas la stabilité et la sécurité de ceux-ci.

L'objectif principal de la Direction de la gestion des infrastructures communes est de prendre en charge les différentes interventions d'exploitation des infrastructures communes pour la clientèle desservie. La DGIC :

- agit en tant que responsable de la disponibilité des services d'infrastructure réseau, stockage, automatisation, virtualisation, outils de déploiement et s'assure de la capacité et la performance des infrastructures de la DPEIT;
- assure la prestation quotidienne des services d'exploitation en visant le respect des niveaux de services établis;
- définit, élabore et met en place les politiques, normes, procédures et outils pour réaliser ses activités d'exploitation et de projet;
- travaille à l'évolution et l'amélioration de la qualité des services de son domaine d'intervention;
- rend compte de la performance des services d'infrastructure de son domaine d'intervention par la production d'indicateurs, entre autres sur les niveaux de services délivrés;
- participe aux travaux d'architectures et de projets;
- gère la sécurité informatique, volet opérationnel, et son environnement technologique.

6.2. ORGANIGRAMME

Reproduire un organigramme situant l'emploi dans la structure du ministère ou de l'organisme. Spécifier le nom de l'unité administrative, les emplois qui s'y trouvent et le nombre d'emplois et le classement rattachés à chacun des emplois. INDIQUER L'EMPLOI CONCERNÉ PAR UN ASTÉRISQUE (*)



7. APPROBATION

7.1. APPROBATION DU CONTENU PAR LES GESTIONNAIRES

Supérieure ou supérieur immédiat	Nom	Signature	Date
Directeur	Serge Lemay	[Redacted Signature]	2014-11-12
Supérieure ou supérieur hiérarchique	Nom	Signature	Date
Directrice principale	Christiane Langlois	[Redacted Signature]	14-11-20

8. ÉVALUATION DE L'EMPLOI

8.1. DÉTERMINATION DU NIVEAU DE L'EMPLOI

8.2. MISE À JOUR

Niveau :		Approbation du contenu	
<i>Analyste en info & en procédés administratifs (exp)</i>			
Conseillère ou conseiller spécialisé	Date	Supérieure ou supérieur immédiat	Date
[Redacted]	27-11-2014		
Confirmation du niveau			
Responsable ministériel	Date	Responsable ministériel	Date

Espace réservé à la Direction des ressources humaines

Codification

108-10

Date d'évaluation

2013-09-14

Date de mise à jour

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ministère ou organisme	N° de la classe d'emplois	Titre de la classe d'emplois
Centre de services partagés du Québec (CSPQ)	108-10	Analyste en informatique et des procédés administratifs
Direction générale	Titre de l'emploi	
Direction générale des services d'infrastructure technologique (DGSIT)	Chef de la Division des réseaux (DR)	
Direction principale	Niveau de l'emploi de la supérieure ou du supérieur immédiat	
Direction principale de l'exploitation des infrastructures technologiques (DPEIT)	Cadre, classe 3	
Direction	Titre de l'emploi de la supérieure ou du supérieur immédiat	
Direction de la gestion du traitement et du stockage (DGTS)	Directeur	
Division	Adresse du lieu de travail	
Division des réseaux (DR)		
Section		
	Numéro du poste :	74633

2. DESCRIPTION DE L'EMPLOI

2.1. RAISON D'ÊTRE DE L'EMPLOI

Justifier la raison d'être de l'emploi.

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles. Il vise à devenir un allié de choix de l'administration publique en matière de services partagés. Sa clientèle importante, constituée principalement de plus d'une centaine de ministères et organismes publics (M/O), est appelée à croître au cours des prochaines années, compte tenu des orientations gouvernementales en matière de services partagés en technologies de l'information.

Ancrée sur les valeurs de sens du service, d'esprit d'entreprise et de coopération à l'égard de ses partenaires, la Vice-présidence aux services d'infrastructures (VPSI) a pour mandat d'offrir aux organismes des services en matière de bureautique, communication et collaboration, plateformes applicatives, plateformes spécialisées, infrastructures, solutions d'infrastructures sur mesure et sécurité informatique.

À la VPSI, la Direction principale de l'exploitation des infrastructures technologiques (DPEIT) est responsable d'assurer la disponibilité, la stabilité, la sécurité et la performance des services d'infrastructure du catalogue des services reposant sur les composantes technologiques. Elle doit également assurer l'évolution de ces composantes.

La DPEIT a ainsi le mandat de livrer une vingtaine de services d'infrastructures. Et, sur une base 24/7, elle doit en assurer la pleine disponibilité dans le but de permettre le bon fonctionnement de plusieurs applications critiques des clients du CSPQ et des lignes d'affaires du CSPQ lui-même.

À la DPEIT, la Direction de la gestion du traitement et du stockage (DGTS) est responsable d'assurer la disponibilité, la stabilité, la sécurité et la performance des infrastructures technologiques qui soutiennent les activités de mission et la prestation électronique de services (PES) des clients du CSPQ. Ces infrastructures technologiques comprennent l'infrastructure de virtualisation des serveurs, des réseaux et du stockage, l'infrastructure liée aux réseaux (matériels et logiciels liés à la gestion des réseaux locaux, à la connexité et à la sécurité) et l'infrastructure liée au stockage (matériels et logiciels de stockage de données et de gestion des espaces magnétiques, prise de copies). Elle est également responsable de la gestion de la performance et de la planification de la capacité du service gouvernemental de traitement et de stockage.

2.1. RAISON D'ÊTRE DE L'EMPLOI

Justifier la raison d'être de l'emploi.

Les interventions réalisées au sein de la direction se composent principalement des activités de résolution des incidents, de prise en charge des demandes, de réalisation de demandes d'interventions, de gestion des problèmes et des changements, de l'opération et de l'entretien.

Dans ce contexte, le titulaire contribue au soutien d'infrastructures technologiques de grande envergure s'appuyant sur un environnement complexe multisites : la plateforme centrale consolidée du gouvernement du Québec (six ordinateurs de grande puissance), environ quatre mille serveurs physiques ou virtuels composant la plateforme intermédiaire et desservant plusieurs M/O importants du gouvernement du Québec, une capacité de stockage de plus de deux pétaoctets et un réseau de haute capacité desservant plus de deux cents sites physiques situés sur l'ensemble du territoire du Québec.

Ainsi, sous l'autorité du directeur de la DGTS, le chef de la Division des réseaux assure le maintien, l'exploitation et l'évolution des infrastructures technologiques sous la responsabilité de sa division, et ce, pour l'ensemble des utilisateurs du CSPQ et de ses clients. À ce titre, il voit à la disponibilité, à la stabilité, à la sécurité et à la performance d'un vaste réseau de télécommunications qui comporte plus de 1 500 commutateurs et 200 aiguilleurs permettant de relier plus de 20 000 postes de travail, 3 500 imprimantes et au-delà de 1 500 serveurs à l'échelle du Québec.

Du fait de ses connaissances et de sa maîtrise des différents processus ou modalités de gestion en place au CSPQ, le titulaire est également appelé à intervenir comme responsable de dossiers concernant la direction générale.

Aussi, le titulaire participe aux travaux d'orientations technologiques étant donné sa grande connaissance en connectivité. À cet égard, la justesse de ses recommandations en matière de solutions technologiques a un impact monétaire majeur pour le CSPQ et ses clients.

2.2. DESCRIPTION DES TÂCHES

Indiquer, pour chaque tâche, l'objet, les moyens utilisés et les résultats attendus (quoi, comment et pourquoi). Utiliser des mots concrets, clairs et précis afin de bien décrire la réalité.

N°	TÂCHES	%
1	Planifier, coordonner et faire le suivi des interventions de soutien des infrastructures (maintien, amélioration et évolution) sur les logiciels et outils sous la responsabilité de sa division en : • se tenant informé des plans d'affaires et autres planifications globales identifiant les grands chantiers du CSPQ en matière de développement de systèmes et de service à la clientèle; • mettant les éléments précédents en perspective avec les connaissances pratiques qu'il possède au niveau de l'entretien, du support, de la mise en place et de l'amélioration des composantes technologiques; • établissant les priorités d'actions, en collaboration avec la clientèle et les chargés de projets, compte tenu des différentes activités à effectuer et du respect des niveaux de service convenus; • évaluant les demandes soumises, jugeant du traitement à leur donner, les assignant selon le niveau d'expertise concerné et s'assurant de leur prise en charge; • évaluant les enjeux technologiques et opérationnels lors des rencontres de démarrage des projets ayant des incidences majeures sur les activités de la VPSI et en orientant les travaux et les démarches à réaliser selon l'architecture cible; • s'assurant que la DGTS a en main toute la documentation et les procédures nécessaires afin d'assurer la disponibilité des services de l'infrastructure technologique de la VPSI; • s'assurant de la prise en charge ainsi que de la correction des problèmes relayés à sa division; • s'assurant que la clientèle touchée ainsi que le personnel concerné de la VPSI sont correctement informés des solutions apportées aux problèmes rencontrés et au besoin, en assistant les spécialistes d'infrastructure sous sa responsabilité dans l'élaboration des documents inhérents à la résolution des problèmes; • s'assurant que les ressources de sa division respectent et appliquent les différentes procédures ainsi que les normes et politiques en vigueur à la VPSI (ex. : les procédures de gestion des problèmes et des changements, les règles de sécurité, etc.) afin de garantir la qualité des services livrés;	30%

2.2. DESCRIPTION DES TÂCHES

Indiquer, pour chaque tâche, l'objet, les moyens utilisés et les résultats attendus (quoi, comment et pourquoi). Utiliser des mots concrets, clairs et précis afin de bien décrire la réalité.

N°	TÂCHES	%
	• s'assurant que les incidents, les problèmes, les changements et les procédures associées à la gestion logicielle sont documentés selon les normes en vigueur afin de faciliter le suivi et le transfert d'expertise entre les ressources et d'assurer une relève; • s'assurant que l'ensemble des activités relatives à l'installation de nouveaux logiciels (diffusion de l'information, formation, implantation) est réalisé selon les meilleures pratiques en vigueur, tant auprès du personnel interne qu'auprès de la clientèle et que l'inventaire des logiciels des environnements des clients sous la responsabilité de sa division est constamment tenu à jour, afin de s'assurer que la réalisation des activités est optimale et efficace et que les coûts inhérents à ces activités sont contrôlés.	
2	Offrir le soutien de son unité aux autres secteurs informatiques de la VPSI et s'assurer de maintenir un niveau d'interaction suffisant avec tous les intervenants en : • collaborant avec le groupe d'architecture, à travers les preuves de concept, à l'évaluation des nouvelles versions des produits et des correctifs majeurs livrés par les fournisseurs de logiciels, de manière à évaluer l'opportunité et les implanter et, le cas échéant, en préparer l'implantation et le déploiement en collaboration avec les autres groupes concernés; • participant aux travaux d'architecture technologique détaillée; • partageant avec les spécialistes et spécialistes experts sous sa responsabilité toute l'information pertinente permettant à ces derniers d'intervenir rapidement et efficacement dans leur secteur d'expertise respectif; • collaborant avec les divisions des autres directions de la direction principale; notamment porter assistance lors du passage en mode exploitation (PME); • collaborant avec les autres directions de la VPSI; notamment la DPEIT pour l'accompagnement et la réalisation de certains travaux; • assistant les groupes de la DGSAC responsables des processus de gestion des problèmes et des changements, des communications avec la clientèle et du pilotage technologique; • s'impliquant, lors de situations de crise, aux réunions des comités spéciaux et en proposant des solutions basées sur des analyses fragmentaires, mais appuyées sur des connaissances étendues et approfondies, compte tenu des contraintes d'urgence; • s'assurant de la prise en charge des problèmes relevant des infrastructures en lien avec son domaine d'intervention; • participant à la résolution d'incidents; • soutenant les organismes externes (autres organismes gouvernementaux et privés) lors d'échanges et de partage sur des expériences vécues; • participant à la définition et à l'évolution des indicateurs de gestion, en assurant le suivi de la qualité des services des infrastructures sous la responsabilité de sa division, et en fonction de ces indicateurs, en proposant les actions requises; • présentant aux gestionnaires une vue d'ensemble de la planification et de l'avancement des activités et projets concernant les environnements des clients sous la responsabilité de sa division et en produisant un suivi de gestion et des rapports d'avancement de ces projets et activités, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'ensemble des secteurs informatiques, de faciliter l'intégration harmonieuse avec les autres groupes et de jouer son rôle au sein du CSPQ.	25%
3	Assurer la gestion, l'encadrement et la coordination des ressources de sa division en : • s'assurant que toutes les ressources nécessaires sont en place pour effectuer les divers travaux de soutien des infrastructures et que le transfert de connaissance entre les ressources se fasse afin de garantir une relève adéquate;	25%

2.2. DESCRIPTION DES TÂCHES

Indiquer, pour chaque tâche, l'objet, les moyens utilisés et les résultats attendus (quoi, comment et pourquoi). Utiliser des mots concrets, clairs et précis afin de bien décrire la réalité.

N°	TÂCHES	%
	• supervisant, équilibrant les charges de travail et s'assurant que les ressources sont mises à contribution de façon équitable, efficiente et efficace; • organisant les groupes d'intervention pour répondre aux mandats sous la responsabilité de sa division; • suggérant des démarches, outils et méthodes de travail qui facilitent les échanges avec les demandeurs; • informant les autorités de l'avancement des travaux et des situations problématiques, selon les moyens les plus adéquats et en fournissant des données pertinentes (qui correspondent aux besoins), accessibles (qui sont comprises par tous) et utiles (qui font avancer la problématique); • participant aux différents comités impliquant son secteur d'activité; • agissant comme répondant de l'unité administrative auprès de la clientèle et des autorités du CSPQ; • assumant la responsabilité des projets, des améliorations, de l'opération, de l'entretien et du soutien des logiciels et des outils sous la responsabilité de sa division; • favorisant le développement de relations interpersonnelles enrichissantes et maintenant la motivation des ressources de sa division de manière à maximiser le potentiel de chacun; • évaluant régulièrement les besoins en formation du personnel de sa division pour faire en sorte qu'il puisse acquérir les nouvelles connaissances requises, et ce, en leur proposant un programme adapté à leurs besoins; • orientant le personnel de sa division quant aux solutions envisageables et aux façons d'intervenir pour procéder à la résolution des problèmes qui lui sont soumis; • collaborant étroitement avec son gestionnaire au suivi du plan de gestion prévisionnelle de la main d'œuvre; • élaborant des processus opérationnels encadrant l'ensemble des activités; • collaborant avec le directeur dans la préparation et l'évolution des descriptions d'emploi du personnel de sa division; • accueillant les nouveaux employés et s'assurant d'une intégration harmonieuse aux activités de sa division; • collaborant avec le directeur dans l'évaluation du rendement du personnel de sa division, proposant les attentes signifiées et signifiant les résultats obtenus; • collaborant avec le directeur dans l'évaluation des candidats pour le recrutement de nouvelles ressources; • réalisant ou participant, si nécessaire, au processus d'appel d'offres, d'engagement et de supervision des firmes externes qui réalisent des mandats pour sa division; afin de motiver le personnel de sa division et de susciter son engagement à produire des services de qualité et à moindre coût.	
4	À titre de ressource experte dans les champs d'intervention de sa division, soutenir la prestation des services des ressources de sa division en : • contrôlant l'atteinte des objectifs, la progression des travaux, le respect des normes, la qualité et la quantité des biens produits; • assistant, au besoin, les spécialistes d'infrastructure sous sa responsabilité dans la réalisation de travaux plus complexes dont les solutions requièrent, en plus d'une connaissance éprouvée du domaine d'expertise, une démarche intellectuelle créative qui tient compte des contraintes des ressources et des impacts sur l'exploitation des solutions proposées;	20%

2.2. DESCRIPTION DES TÂCHES

Indiquer, pour chaque tâche, l'objet, les moyens utilisés et les résultats attendus (quoi, comment et pourquoi). Utiliser des mots concrets, clairs et précis afin de bien décrire la réalité.

N°	TÂCHES	%
	• consultant les ressources de sa division et des autres groupes sur les problèmes ou les situations complexes rencontrés, formulant des avis et des suggestions ou proposant de nouvelles stratégies qui permettront d'atteindre les objectifs; • collaborant étroitement aux activités des groupes de travail en recherchant une amélioration constante des méthodes de travail et en appuyant l'apprentissage de ses confrères de travail par un transfert de ses connaissances, notamment en les assistant dans la résolution de problèmes complexes nécessitant un haut niveau d'expertise; • collaborant activement aux travaux visant à vérifier périodiquement l'adéquation entre la capacité globale du réseau et des infrastructures de gestion d'espaces magnétiques et les besoins découlant de l'évolution normale des composantes d'infrastructure technologique, des applications et des outils utilisés dans les opérations régulières du CSPQ et de sa clientèle ; • participant à la certification et à l'approbation des documents produits par les projets liés à la configuration et à l'installation des logiciels sous la responsabilité de sa division; • maintenant à jour son expertise dans le domaine et en proposant des stratégies d'évolution appropriées qui s'harmonisent avec les plans opérationnels; • collaborant, au besoin, directement ou par le biais de comités, avec des spécialistes de même niveau des autres M/O, afin de garantir la saine gestion opérationnelle de ce groupe et que la qualité des travaux réalisés correspond aux objectifs de la VPSI et aux attentes des clients.	

3. PARTICULARITÉS DE L'EMPLOI

3.1. AUTONOMIE

Décrire le degré d'autonomie de la ou du titulaire dans son emploi en lien avec le niveau de supervision exercée par la supérieure ou le supérieur immédiat. Décrire l'objet, les modalités et la fréquence du contrôle de la supérieure ou du supérieur immédiat et, le cas échéant, de la ou du chef d'équipe, sur le contenu et la réalisation des tâches de l'emploi. Dans quelles situations et pourquoi la réalisation des tâches requiert-elle l'encadrement, l'assistance ou l'approbation de la supérieure ou du supérieur immédiat et, le cas échéant, de la ou du chef d'équipe? Quelle est la participation de la ou du titulaire, de la supérieure ou du supérieur immédiat et, le cas échéant, de la ou du chef d'équipe à la planification et à l'organisation des tâches de l'emploi?

Le chef de la Division des réseaux propose à son supérieur immédiat les grandes orientations, les étapes de son plan de travail et les attentes globales vis-à-vis des objectifs de réalisation des ressources de sa division (mandats à réaliser, objectifs de service, projets d'amélioration, etc.)

Le titulaire a donc :

- une totale autonomie en ce qui concerne la gestion, l'encadrement et la coordination des ressources de sa division;
- une pleine autonomie dans les stratégies, les approches et les moyens à privilégier dans les réalisations de ses activités et celles sous la responsabilité de sa division;
- une pleine autonomie dans la planification et l'organisation de son travail et celui des ressources de sa division en fonction des objectifs tout en tenant son supérieur informé de l'état d'avancement des mandats sous la responsabilité de sa division;
- une pleine autonomie en ce qui concerne la gestion opérationnelle des solutions sous la responsabilité de sa division;
- un rôle déterminant sur l'atteinte des objectifs de réalisation des ressources de sa division;
- un rôle déterminant en collaborant avec son supérieur immédiat à la réalisation de la planification stratégique et opérationnelle de sa division, compte tenu de ses connaissances approfondies des solutions sous la responsabilité de sa division.

Il est à même d'identifier les actions requises pour régler les conflits internes et d'entreprendre, auprès du personnel de sa division, les démarches de résolution de conflits et de problèmes.

Il informe son supérieur immédiat des problèmes graves rencontrés dans la réalisation des activités des ressources de sa division et des solutions qu'il compte mettre en œuvre.

3.1. AUTONOMIE

Décrire le degré d'autonomie de la ou du titulaire dans son emploi en lien avec le niveau de supervision exercée par la supérieure ou le supérieur immédiat. Décrire l'objet, les modalités et la fréquence du contrôle de la supérieure ou du supérieur immédiat et, le cas échéant, de la ou du chef d'équipe, sur le contenu et la réalisation des tâches de l'emploi. Dans quelles situations et pourquoi la réalisation des tâches requiert-elle l'encadrement, l'assistance ou l'approbation de la supérieure ou du supérieur immédiat et, le cas échéant, de la ou du chef d'équipe? Quelle est la participation de la ou du titulaire, de la supérieure ou du supérieur immédiat et, le cas échéant, de la ou du chef d'équipe à la planification et à l'organisation des tâches de l'emploi?

Des rencontres hebdomadaires de planification et de suivi avec le personnel de sa division lui permettent de connaître l'avancement des travaux et des projets.

Il doit également s'assurer de l'arrimage avec les différents intervenants ou équipes (coordonnateurs de service, pilotes de processus, gestionnaires locaux, chargés de projet, responsables techniques, etc.)

Il est à même de prendre en charge et de traiter les plaintes concernant les services offerts par le personnel de sa division.

Des rencontres hebdomadaires de suivi de progrès permettent à son supérieur immédiat de vérifier l'avancement global des travaux, des demandes et projets en regard des objectifs établis.

Son évaluation de rendement est strictement basée sur l'atteinte des résultats en fonction des attentes convenues avec son supérieur immédiat.

3.2. RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES RÉSULTATS

3.2.1. RÉPERCUSSIONS

Décrire les répercussions de l'exercice de l'emploi sur :

- l'atteinte des objectifs et la réalisation des programmes ou des activités de l'unité administrative, d'autres unités administratives ou de l'ensemble du ministère ou de l'organisme;
- les services rendus au public ou à la clientèle;
- la gestion des ressources matérielles ou financières.

Compte tenu du fait que le chef de la DR agit aussi à titre de spécialiste de son secteur d'activités, il s'engage activement à l'atteinte des objectifs suivants :

- maintenir les infrastructures suivantes fonctionnelles en tout temps :
 - le plus grand réseau de télécommunications informatiques du gouvernement du Québec qui relie plus de 20 000 postes de travail, 3 500 imprimantes et au-delà de 1 500 serveurs. Il comporte également plus de 200 aiguilleurs et 1 500 commutateurs;
- ajuster la capacité de ces infrastructures de manière à ce qu'elles satisfassent les besoins de l'ensemble de la clientèle.

Ses décisions, ses interventions et la qualité de son travail ont donc un impact majeur sur les services rendus en matière de stabilité des solutions sous la responsabilité de sa division.

La Division des réseaux est responsable des solutions offertes à la clientèle du CSPQ constituée principalement des ministères et organismes (M/O). Cette clientèle importante est appelée à croître au cours des prochaines années, compte tenu des orientations gouvernementales en matière de services partagés en technologies de l'information.

L'atteinte des objectifs est essentielle dans la réalisation des missions des différents ministères et organismes clients et, par conséquent, des services rendus aux citoyens. Notons que, compte tenu des nombreux intervenants réalisant des tâches spécialisées, les interventions du titulaire ont un impact majeur sur la bonne marche des activités de soutien des infrastructures.

Une planification, une coordination et un contrôle rigoureux sont essentiels pour assurer un déroulement efficace des diverses activités dans un contexte de rationalisation des ressources et de primauté du service à la clientèle.

Puisque le niveau de stabilité des services informatiques est garanti dans les ententes avec la clientèle, une baisse de la qualité des services rendus et une insatisfaction de la clientèle peuvent se traduire par une baisse de revenus pour la VPSI.

3.2.2. COORDINATION ET SUPERVISION D'UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL

Énumérer le nombre de personnes sous la coordination ou la supervision de la ou du titulaire et leur classement ainsi que la durée de cette coordination ou supervision, à titre de :

<u>Chef d'équipe</u>	<u>Supérieur immédiat</u>
12 professionnels internes	6 techniciens internes
1 professionnel expert interne	

3.2.3. COORDINATION DE PROJETS, COMITÉS OU AUTRES

Énumérer le nombre de personnes sous la coordination ou la supervision de la ou du titulaire et leur classement ainsi que la durée de la coordination exercée à un autre titre auprès de personnes de l'unité administrative, d'autres unités administratives ou d'autres organisations, notamment au sein de comités ou de groupes de travail. Préciser la nature des responsabilités de coordination exercées auprès de ces personnes.

À titre de chef de la DR, il coordonne le travail des ressources externes en soutien aux ressources de sa division.

3.3. COMMUNICATIONS

Décrire les communications orales et écrites caractéristiques de l'emploi. Décrire la nature, le but et la fréquence des communications ainsi que les clientèles ou les interlocuteurs visés.

Le titulaire doit communiquer régulièrement avec efficacité et diplomatie avec les ressources de sa division et avec les fournisseurs et les ressources de firmes de services professionnels assignées à la réalisation de mandats dans sa division, afin de s'assurer de la réalisation des mandats qui lui sont confiés et, au besoin, obtenir l'engagement à effectuer un travail avec professionnalisme et s'entendre sur la poursuite d'objectifs communs. Ces intervenants sont le plus souvent des analystes, techniciens et spécialistes en architecture technologique impliqués dans des activités opérationnelles. Lors de situations critiques, il doit, au besoin, utiliser les bons arguments pour baisser les tensions et résoudre les conflits. Malgré la grande autonomie que possèdent les ressources de sa division, le titulaire leur apporte un certain encadrement et une vision d'ensemble, favorisant ainsi leur engagement et l'atteinte des objectifs établis.

Il doit maintenir un niveau de communication constant avec chacune des divisions des autres directions de la direction principale ainsi qu'avec les autres directions de la VPSI, par exemple, les chargés de projet de la DPEIT, afin de bien harmoniser les interventions et s'assurer de la cohérence des travaux réalisés.

Il doit entrer en contact, de façon régulière (par téléphone ou par écrit avec Internet), avec le personnel du soutien technique des fournisseurs pour obtenir de l'information sur les logiciels et les produits informatiques. Ces communications qui se déroulent souvent en anglais peuvent être complexes et le titulaire doit s'adapter à la culture de chaque fournisseur et faire preuve de diplomatie afin d'obtenir une information juste et la collaboration de la personne contactée.

Il doit maintenir de bonnes communications avec des spécialistes dans son domaine d'activité afin de partager les expertises et tirer ainsi profit d'un grand éventail de connaissances.

De façon générale, le titulaire doit produire régulièrement des rapports de suivi et des synthèses vulgarisant certains aspects techniques destinés, la plupart du temps, à des lecteurs ayant des connaissances techniques minimales. Les documents doivent être clairs et concis; les justifications (avantages, inconvénients, coûts et bénéfices) ainsi que les recommandations doivent être présentées de façon compréhensible, en mettant l'accent sur les aspects administratifs, malgré la nature technique des documents.

De façon spécifique, il doit faire preuve d'un excellent esprit de synthèse, car les communications sont très diversifiées et souvent complexes. Ses interventions orales ou écrites ont pour but, en majorité, d'expliquer, de rallier ou de convaincre différents intervenants contactés (spécialistes techniques, clients et gestionnaires) afin d'atteindre un objectif commun, que ce soit pour résoudre un problème ou pour faire évoluer l'infrastructure logicielle. Il doit adapter son niveau de langage selon le type d'intervenants et utiliser une argumentation solide basée sur des éléments autant administratifs que techniques.

3.4. CRÉATIVITÉ, JUGEMENT ET RAISONNEMENT

Dans quelle mesure l'exercice des tâches de l'emploi est-il encadré par des normes, des techniques, des méthodes, des procédures, des systèmes, des mesures d'intervention ou des précédents? Illustrer chaque cas par un exemple concret.

De quelle façon et dans quelle situation la ou le titulaire doit effectuer du travail de création, notamment d'imaginer des solutions et d'innover face aux façons de faire habituelles? Illustrer chaque cas par un exemple concret.

De quelle façon et dans quelle situation la ou le titulaire doit effectuer du travail d'analyse afin d'apprécier une situation et d'en déterminer le bien-fondé.

À titre de chef de la DR, le titulaire doit :

- constamment réévaluer les outils, techniques et méthodes utilisés dans les opérations journalières afin de s'assurer qu'ils permettent de maintenir un niveau élevé d'efficacité et d'efficience dans les interventions;
- identifier les faiblesses, autant au niveau des composantes de l'infrastructure que des méthodes de travail et prendre les actions nécessaires afin d'en améliorer le rendement;
- être en mesure de dégager à travers un ensemble parfois complexe d'opportunités celles qui sont les plus appropriées et rentables pour l'organisation;
- être en mesure, non seulement de maîtriser les aspects techniques et administratifs de son secteur d'intervention, mais il doit aussi comprendre les principales contraintes techniques et administratives de chacune des autres divisions de la direction;

3.4. CRÉATIVITÉ, JUGEMENT ET RAISONNEMENT

Dans quelle mesure l'exercice des tâches de l'emploi est-il encadré par des normes, des techniques, des méthodes, des procédures, des systèmes, des mesures d'intervention ou des précédents? Illustrer chaque cas par un exemple concret.

De quelle façon et dans quelle situation la ou le titulaire doit effectuer du travail de création, notamment d'imaginer des solutions et d'innover face aux façons de faire habituelles? Illustrer chaque cas par un exemple concret.

De quelle façon et dans quelle situation la ou le titulaire doit effectuer du travail d'analyse afin d'apprécier une situation et d'en déterminer le bien-fondé.

- veiller constamment à l'utilisation optimale des ressources dans les limites des disponibilités technologiques et budgétaires en proposant des moyens répondant aux exigences des différents projets dans le cadre de leurs échéanciers respectifs;
- faire preuve de jugement pour déceler les cas les plus complexes afin d'attribuer et prioriser le ou les problème(s) de sévérité élevée (niveau 3) en cours et veiller à leur résolution le plus rapidement possible par les ressources de sa division;
- pouvoir planifier à court, moyen et long terme les travaux requis pour les différentes livraisons nécessaires au maintien des infrastructures technologiques en produisant des analyses d'impacts détaillées et rigoureuses et en s'assurant que les travaux seront réalisés de façon à maintenir la disponibilité, la stabilité, la sécurité et la performance des services d'infrastructure sous la responsabilité de sa division.

3.5. CONNAISSANCES

3.5.1. CONNAISSANCES THÉORIQUES, TECHNIQUES ET APPLIQUÉES DES CHAMPS D'ACTIVITÉ (NATURE ET MOTIFS)

Décrire les connaissances théoriques, techniques et appliquées des champs d'activité nécessaires pour exercer les tâches de l'emploi.

La nature des responsabilités de la Division des réseaux exige de son responsable, en plus d'une bonne connaissance des normes et pratiques gouvernementales en matière de technologie et des plans opérationnels de la VPSI une excellente maîtrise des principes entourant la gestion d'infrastructures technologiques relatives aux composantes d'infrastructure et de sécurité des réseaux.

Plus particulièrement, le titulaire doit posséder :

- une maîtrise des différents processus ou modalités de gestion en place à la VPSI (ex. : gestion des problèmes, gestion des changements, gestion des demandes d'intervention, gestion des projets d'aménagement, gestion des inventaires, etc.);
- une connaissance pratique et approfondie des éléments supportant une infrastructure (normative, méthodologique, technique et documentaire), incluant les méthodes, techniques et outils de développement et de gestion de projets utilisés à la VPSI;
- une connaissance approfondie de l'architecture technologique pour tous les aspects associés aux infrastructures sous la responsabilité de sa division;
- une connaissance pratique des approches globales : architecture générale, planification stratégique et opérationnelle;
- une très bonne connaissance de la structure organisationnelle du CSPQ et de son environnement opérationnel;
- une très bonne connaissance des modalités de services prévues aux ententes négociées avec la clientèle et des ententes de service négociées avec les différentes unités administratives du CSPQ, particulièrement pour les volets relatifs aux niveaux de service (temps de réponse, stabilité du service, période de pointe, etc.);
- une bonne connaissance des principes de fonctionnement des équipements et logiciels de réseaux utilisés dans les réseaux d'envergure (aiguilleurs, commutateurs, bastions, multiplexeur, sondes, etc.);
- une bonne connaissance des différentes topologies de réseau et leurs caractéristiques ainsi que les protocoles existants;
- une bonne connaissance des infrastructures d'accès internet et des notions de sécurité des réseaux;
- une bonne connaissance de l'évolution des technologies;
- une bonne connaissance des normes, politiques et règles gouvernementales régissant la justification et l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques;
- une connaissance des orientations gouvernementales et de celles du CSPQ dans son domaine d'intervention;
- une connaissance des orientations stratégiques de la VPSI à l'égard des systèmes et des technologies.

3.5.2. CONNAISSANCES NORMATIVES (NATURE ET MOTIFS)

Décrire les connaissances normatives (lois et règlements ou parties de loi, de règlement, de décrets, d'énoncés de politiques, de directives, de manuels, de guides, de codes, etc.) nécessaires pour exercer les tâches de l'emploi.

Le titulaire doit posséder des connaissances approfondies de l'offre de service de la VPSI, des politiques et des normes en matière de sécurité, des processus de gestion des infrastructures technologiques ainsi que du partage des responsabilités entre les unités administratives de la DGSIT.

Afin de bien orienter le travail de sa division, il doit valider et s'assurer de l'utilisation et du respect du cadre normatif qui encadre et régit leurs travaux.

Il doit donc lui-même connaître parfaitement ces éléments, notamment :

- pour les travaux de nature technologique :
 - les normes, politiques et règles gouvernementales régissant la sécurité des réseaux;
 - la «Méthode d'essais» pour les travaux en laboratoire;
 - les gabarits pour la rédaction des analyses de configuration, les procédures d'installation et les devis d'essais;
- pour les activités de gestion et de suivi des services :
 - les ententes de services négociées avec la clientèle et les différentes unités administratives du CSPQ;
 - les processus et le cadre de gestion des incidents, des problèmes et des changements, des demandes d'intervention et des inventaires du matériel informatique;
 - les normes, les politiques et les règles gouvernementales régissant la justification et l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques;
- pour les activités de gestion du personnel de sa division :
 - certaines procédures administratives gouvernementales concernant l'embauche, la mutation et la promotion des employés permanents ou occasionnels;
 - les conventions collectives des professionnels et des techniciens en informatique.

4. MODALITÉS D'ACQUISITION DES CONNAISSANCES

4.1. SCOLARITÉ MINIMALE EXIGÉE PAR L'EMPLOI

Détenir un diplôme universitaire en informatique (ou son équivalent).

4.2. EXPÉRIENCE PRÉALABLE EXIGÉE PAR L'EMPLOI (DURÉE ET DOMAINE)

Le titulaire doit :

- posséder un minimum de cinq années d'expérience en informatique;
- avoir un minimum de quatre années d'expérience dans la gestion des réseaux de grande envergure;
- avoir une expérience d'au moins deux ans de supervision de ressources ou de coordination d'activités;
- avoir une très bonne expérience dans le soutien d'infrastructures technologiques qui exigent une disponibilité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

4.3. APPRENTISSAGE DANS L'EMPLOI (DURÉE PRÉALABLE À L'EXERCICE AUTONOME DE L'EMPLOI)

La complexité associée au grand nombre de composantes d'infrastructure réseau et au grand nombre de logiciels utilisés pour en effectuer la gestion, ainsi qu'au nombre de groupes de travail distincts effectuant la gestion de l'ensemble des infrastructures, nécessite un apprentissage particulier qui peut être acquis qu'en milieu de travail. Cet apprentissage est d'une durée minimale de six mois pour maîtriser les éléments majeurs du secteur soient : les logiciels, les processus, les services offerts, les diverses architectures ainsi que les orientations et normes technologiques.

Le titulaire doit apprendre à maîtriser toutes les étapes particulières au CSPQ du développement et de la mise en place des infrastructures (ex. : la méthodologie et les techniques d'essais en laboratoire).

Le titulaire doit aussi apprendre à maîtriser les principes de fonctionnement des équipements réseau de grande envergure.

4.3. APPRENTISSAGE DANS L'EMPLOI (DURÉE PRÉALABLE À L'EXERCICE AUTONOME DE L'EMPLOI)

Le titulaire doit être autonome dans son apprentissage. Il doit participer à des conférences et des présentations afin de se tenir à jour dans l'évolution des technologies. Il doit aussi effectuer fréquemment des lectures et des recherches personnelles pour se tenir à jour.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.1. ATTENTION ET CONCENTRATION

Décrire le niveau d'attention et de concentration le plus exigeant requis par l'emploi ainsi que sa fréquence et sa durée.

Le chef de la Division des réseaux doit faire preuve d'un grand niveau d'attention et de concentration principalement dans les situations de recherche et de résolution de problèmes, surtout lorsqu'ils affectent la disponibilité des environnements de production. En effet, ces environnements supportent le travail quotidien et continu de plusieurs milliers de personnes au sein des M/O. L'arrêt de ces services a une incidence directe sur leur capacité à répondre aux citoyens. Une importance semblable est accordée à l'infrastructure qui abrite le site Internet du CSPQ, lequel propage une image du CSPQ vers le monde Internet alors que la PES est devenue un moyen à privilégier pour rendre les services à la population.

Dans ces situations, à titre de responsable de ce secteur et comme conseiller expert en technologies de l'information et responsable de conseillers experts dans des domaines d'intervention spécifiques, le titulaire est directement imputable de rendre le service aux M/O. Il doit alors obtenir rapidement un diagnostic, transmettre l'information appropriée aux ressources susceptibles d'apporter leur contribution et informer les gestionnaires concernés sur l'état de situation et les plans pour redonner le service rapidement.

De façon générale, les tâches du titulaire nécessitent la prise en compte d'une multitude d'informations souvent très complexes et interreliées en provenance des spécialistes, des clients, des chefs de projet et des fournisseurs. Il doit donc porter une attention particulière continue aux décisions entourant ses travaux, étant donné que la planification et les interventions dépendent de ses recommandations.

5.2. ENVIRONNEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

5.2.1. ÉQUIPEMENT, OUTILS ET APPAREILS UTILISÉS (TYPE, FRÉQUENCE ET DURÉE D'UTILISATION)

Utilisation quotidienne et régulière d'un micro-ordinateur et des logiciels requis ainsi que des accès réguliers à des serveurs informatiques localisés dans les salles de laboratoire et la salle de production.

5.2.2. EFFORT PHYSIQUE ET MILIEU DE TRAVAIL PARTICULIERS (NATURE, DURÉE ET FRÉQUENCE)

S/O

6. CONTEXTE ORGANISATIONNEL

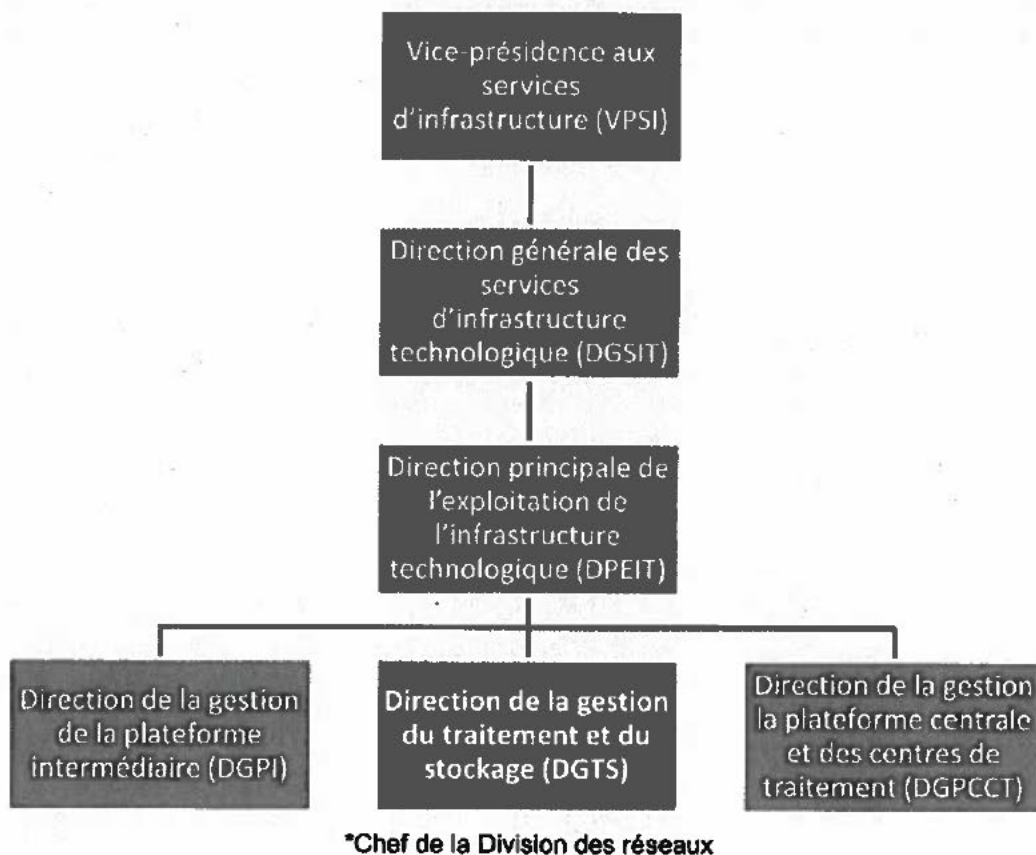
6.1. MANDAT DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE

Décrire le mandat général de l'unité administrative ou annexer un document qui le résume.

La Direction de la gestion du traitement et du stockage est responsable d'assurer la disponibilité, la stabilité et la performance des infrastructures technologiques qui soutiennent les activités de mission et la prestation électronique de services (PES) des clients du CSPQ. Ces infrastructures technologiques comprennent l'infrastructure de virtualisation des serveurs, des réseaux et du stockage, l'infrastructure liée aux réseaux (matériels et logiciels liés à la gestion des réseaux locaux, à la connexité et à la sécurité) et l'infrastructure liée au stockage (matériels et logiciels de stockage de données et de gestion des espaces magnétiques, prise de copies). Elle est également responsable de la gestion de la performance et de la planification de la capacité du service gouvernemental de traitement et de stockage.

6.2. ORGANIGRAMME

Reproduire un organigramme situant l'emploi dans la structure du ministère ou de l'organisme. Spécifier le nom de l'unité administrative, les emplois qui s'y trouvent et le nombre d'emplois et le classement rattachés à chacun des emplois. INDIQUER L'EMPLOI CONCERNÉ PAR UN ASTÉRISQUE (*)



7. APPROBATION

7.1. APPROBATION DU CONTENU PAR LES GESTIONNAIRES

Supérieure ou supérieur immédiat	Nom		Date
Directeur	Normand Lepage p.i.		2018-10-10
Supérieure ou supérieur hiérarchique	Nom		Date
Directeur principal	Normand Lepage		2018-10-10

8. ÉVALUATION DE L'EMPLOI

8.1. DÉTERMINATION DU NIVEAU DE L'EMPLOI

8.2. MISE À JOUR

Niveau : <i>Analyste de l'informatique et des procédés administratifs - EXPERT</i>		Approbation du contenu	
Conseillère ou conseiller spécialisé		Renseignements généraux et contexte organisationnel	
	Date	Supérieure ou supérieur immédiat	Date
	2018-09-14		
Responsable ministériel		Confirmation du niveau	
	Date	Responsable ministériel	Date

Espace réservé à la Direction des ressources humaines		
Codification 108-10	Date d'évaluation 2021-04-01	Date de mise à jour

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ministère ou organisme Infrastructures technologiques Québec (ITQ)	N° de la classe d'emplois 108-10	Titre de la classe d'emplois Analyste en informatique et des procédés administratifs, niveau expert
Direction générale Direction générale de l'exploitation des plateformes technologiques, logicielles et des solutions d'affaires (DGEPTLSA)	Titre de l'emploi Analyste expert– Responsable des solutions de connexité	
Direction principale Direction principale des services en centre de traitement (DPSCT)	Niveau de l'emploi de la supérieure ou du supérieur immédiat Cadre, classe 3	
Direction Direction de la gestion du traitement et du stockage (DGTS)	Titre de l'emploi de la supérieure ou du supérieur immédiat Directeur	
Division Division des réseaux (DR)	Adresse du lieu de travail	
Section		
Numéro du poste :		65765 - 200017

2. DESCRIPTION DE L'EMPLOI

2.1. RAISON D'ÊTRE DE L'EMPLOI

Justifier la raison d'être de l'emploi.

Infrastructures technologiques Québec a pour mission, dans le respect des orientations déterminées par le Conseil du trésor, de fournir aux organismes publics des services en infrastructures technologiques et en systèmes de soutien communs permettant notamment de soutenir de tels organismes dans l'exercice de leurs fonctions et dans leur prestation de services afin de favoriser leur transformation numérique.

Infrastructures technologiques Québec concentre et développe une expertise interne en infrastructures technologiques communes. Il contribue à rehausser la sécurité de l'information numérique au sein des organismes publics et la disponibilité des services aux citoyens et aux entreprises par l'utilisation accrue, au sein de tels organismes, d'infrastructures technologiques partagées sécuritaires et performantes.

À ITQ, la Vice-présidence de l'exploitation des technologies de l'information des plateformes logicielles et de la sécurité (VPETIPLS) a pour mandat d'offrir aux ministères et aux organismes publics une prise en charge partielle ou complète des plateformes d'infrastructures technologiques, des services de plateformes logicielles, des plateformes bureautiques, des services en technologies de l'information et des services en matière de réseaux de télécommunication. Elle est également responsable d'assurer la sécurité opérationnelle de l'information ainsi que l'accessibilité des systèmes, des infrastructures et des services bureautiques de même que d'offrir l'assistance aux utilisatrices et utilisateurs.

À la VPETIPLS, la Direction générale de l'exploitation des plateformes technologiques, logicielles et des solutions d'affaires (DGEPTLSA) a la responsabilité générale d'assurer à ITQ et à l'ensemble des quelque 150 MO sous entente avec ITQ pour leurs services en TI et en télécommunication, une disponibilité optimale des infrastructures technologiques en vue de les soutenir dans leurs activités de mission et dans la performance de leurs unités administratives.

À la DGEPTLSA, la Direction principale des services en centre de traitement (DPSCT) a pour mandat d'assurer la disponibilité, la stabilité, la sécurité et la performance des services d'infrastructures technologiques qui soutiennent la prestation de services des MO clients.

2.1. RAISON D'ÊTRE DE L'EMPLOI

Justifier la raison d'être de l'emploi.

À la DPSCT, la Direction de la gestion du traitement et du stockage (DGTS) est responsable d'assurer la disponibilité, la stabilité, la sécurité et la performance des services d'infrastructures de traitement et de stockage. La gestion de ces infrastructures technologiques s'effectue avec l'obligation de faire face aux augmentations continues de stockage et de capacité de traitement rendues nécessaires par l'accroissement des besoins de la clientèle en matière de services technologiques. Elle couvre les domaines hautement spécialisés suivants :

- infrastructures de la solution d'affaires SAGIR (réseau, virtualisation, stockage, backup);
- infrastructure des réseaux (matériels et logiciels liés à la gestion des réseaux, à la connexité, à la sécurité, etc.);
- infrastructure matériels et logiciels de stockage de données, de gestion des espaces magnétiques et de prise de copies, pour le service gouvernemental de traitement et de stockage;
- infrastructures liées à la virtualisation des serveurs, des réseaux et du stockage;
- performance et planification de capacité du service gouvernemental de traitement et de stockage.

La direction réalise majoritairement des interventions liées à des activités d'entretien, d'amélioration, de résolution d'incidents, de prise en charge et de réalisation de demandes de service ainsi que de gestion de problèmes et changements. De plus, elle doit contribuer à la rentabilisation des services d'affaires sous la responsabilité de la DGEPTLSA.

Ainsi, sous l'autorité du chef de division, le titulaire réalise des activités de soutien technique spécialisées afin d'assurer la surveillance, la performance, le maintien et l'évolution des composantes logicielles et matérielles de la VPETPLS qui lui ont été assignées. Ses services visent à soutenir les activités d'exploitation des grands projets gouvernementaux tels que le Programme de consolidation des CTI et le RGT.

2.2. DESCRIPTION DES TÂCHES

Indiquer, pour chaque tâche, l'objet, les moyens utilisés et les résultats attendus (quoi, comment et pourquoi). Utiliser des mots concrets, clairs et précis afin de bien décrire la réalité.

N°	TÂCHES	%
1	À titre d'expert des infrastructures réseaux, il établit, maintient et érige une connaissance globale et intégrée des solutions de connexité, notamment pour s'assurer d'une utilisation optimale de celles-ci. À cette fin, il effectue les tâches suivantes : • s'assurer que toutes les composantes des infrastructures technologiques offrent le niveau de service requis et sont utilisées de façon optimale afin de générer les économies et la performance escomptées; • conseiller les gestionnaires de la DPSCT sur des décisions ayant un impact important sur le bon fonctionnement des infrastructures supportées par ITQ pour sa clientèle composée de 150 MO; • valider les solutions technologiques en provenance des autres services de la DPSCT et directions de la VPETPLS en regard de ses domaines d'expertise; • proposer des changements aux infrastructures technologiques et processus en vigueur; • donner son avis d'expert aux directeurs de la DPSCT lors des études d'opportunité relatives à l'implantation de nouveaux logiciels pour influencer et faciliter leur prise de décision; • participer aux rencontres de démarrage des projets, évaluer les enjeux technologiques et opérationnels et orienter les travaux, les solutions et les démarches à réaliser selon l'architecture cible grâce à son expertise de pointe; • assurer une veille technologique associée aux infrastructures réseaux; • assurer un rôle-conseil et supporter les membres de l'équipe dans l'exercice de leurs fonctions lorsqu'un haut niveau de connaissances ou d'expertise est requis et les orienter vers les solutions les plus appropriées lors de la réalisation de mandats complexes; • agir à titre d'ultime personne-ressource possédant les connaissances étendues et approfondies nécessaires en réseautique pour la résolution de problèmes complexes; afin d'assurer la stabilité et l'évolution harmonieuse des services d'infrastructures de connexité et d'assurer le maintien des services offerts dans son domaine et de jouer son rôle d'expert-conseil au sein d'ITQ.	30%

2.2. DESCRIPTION DES TÂCHES

Indiquer, pour chaque tâche, l'objet, les moyens utilisés et les résultats attendus (quoi, comment et pourquoi). Utiliser des mots concrets, clairs et précis afin de bien décrire la réalité.

N°	TÂCHES	%
2	À titre d'expert des infrastructures réseaux, il assure un rôle-conseil auprès des directions responsables de l'architecture technologique. À cette fin, il effectue les tâches suivantes : - agir à titre de répondant de l'équipe auprès des spécialistes en architecture technologique; - valider les documents d'architecture; - produire une documentation en partenariat avec les directions œuvrant dans l'architecture technologique incluant les schémas réseau, les énoncés des travaux, les architectures détaillées; - collaborer à la production de toute autre documentation d'architecture réseau de la VPPTNG en soumettant des propositions et en validant la documentation; - participer aux rencontres technologiques comme partenaire de l'architecte réseau; - fournir son expertise à l'équipe en les conseillant sur la réalisation de travaux complexes afin de faire progresser ces derniers; - veiller à ce que toutes les demandes soient traitées selon les règles et en fonction des processus en vigueur dans l'organisation; afin de représenter le secteur de l'exploitation et ainsi permettre un arrimage des grands projets avec le reste de l'organisation, permettant leur cohésion et leur réussite et assurant la pérennité des infrastructures déjà en place.	30%
3	Effectuer le suivi des incidents et problèmes ayant des impacts sur les services offerts par la VPETIPLS qui surviennent aux infrastructures de connexité. À cette fin, il doit : - assister et soutenir, grâce à son expertise de pointe en réseautique, l'équipe dans la résolution des incidents et des problèmes nécessitant un niveau de connaissances élevé en analysant des situations complexes, afin de diagnostiquer des problèmes et des incidents hors du commun pour ainsi apporter des solutions claires et précises aux autres membres de l'équipe; - soutenir les équipes de sécurité, de surveillance et de gestion des réseaux dans l'optimisation des processus et des ressources; - identifier les solutions possibles : apporter ou proposer des solutions créatives les plus appropriées pour des travaux pour lesquels il y a eu peu de précédents; - documenter de façon précise et complète toutes les interventions complexes aux systèmes de gestion des interventions, des problèmes et des changements ainsi que des solutions dans le but d'éviter toute ambiguïté lors de situation similaire et par le fait même, partager adéquatement ses connaissances avec les autres membres de l'équipe; - analyser la qualité de la documentation des solutions et de divers travaux et documents dans le but de valider le respect des architectures technologiques sous sa responsabilité; afin d'assurer un retour rapide du service, d'éviter la récurrence des problèmes et de favoriser la plus grande autonomie possible de ses collègues.	20%
4	À titre d'expert des infrastructures réseaux, il participe aux projets majeurs et représente la Division des réseaux à un niveau stratégique. Pour ce faire, le titulaire doit : - évaluer et initier la prise en charge des projets majeurs de la division lui étant assignés; - accompagner les architectes dans la rédaction de la documentation technologique et dans la production des schémas réseaux; - élaborer les orientations, normes et standards au niveau des infrastructures réseaux et s'assurer qu'ils soient respectés; - s'assurer d'une intégration harmonieuse des solutions proposées dans les infrastructures déjà en place; - participer aux tables d'arrimage des projets majeurs de l'organisation; - réaliser les activités qui lui sont confiées dans les projets en assurant le suivi des activités et le respect des échéanciers; afin de garantir, a priori, que la qualité des travaux réalisés au sein de la direction pour les projets majeurs correspond aux objectifs de la VPETIPLS et aux attentes de la clientèle.	20%

3. PARTICULARITÉS DE L'EMPLOI

3.1. AUTONOMIE

Décrire le degré d'autonomie de la ou du titulaire dans son emploi en lien avec le niveau de supervision exercée par la supérieure ou le supérieur immédiat. Décrire l'objet, les modalités et la fréquence du contrôle de la supérieure ou du supérieur immédiat et, le cas échéant, de la ou du chef d'équipe, sur le contenu et la réalisation des tâches de l'emploi. Dans quelles situations et pourquoi la réalisation des tâches requiert-elle l'encadrement, l'assistance ou l'approbation de la supérieure ou du supérieur immédiat et, le cas échéant, de la ou du chef d'équipe? Quelle est la participation de la ou du titulaire, de la supérieure ou du supérieur immédiat et, le cas échéant, de la ou du chef d'équipe à la planification et à l'organisation des tâches de l'emploi?

Le titulaire est totalement autonome dans l'établissement de son plan de travail. Il propose à son supérieur immédiat les grandes orientations, les objectifs d'ensemble et les priorités des mandats sous sa responsabilité et les attentes globales vis-à-vis des objectifs de réalisation de ses mandats.

Il est pleinement autonome, car il réalise la plus grande partie de ses travaux seul et sans possibilité, de façon générale, de se faire supporter par d'autres personnes puisqu'il est justement la personne de référence attirée à l'évolution de l'infrastructure réseau. Il organise son travail et bénéficie d'une grande marge de manœuvre pour la réalisation des mandats qui lui sont confiés.

Il informe son supérieur lors de situations qui pourraient avoir un impact majeur sur l'organisation ou exigent une décision de la gestion. Des rencontres occasionnelles de suivi de progrès ont lieu en fonction de l'importance des dossiers; elles permettent au supérieur immédiat de vérifier l'avancement global des travaux, des demandes et projets en regard des objectifs établis.

3.2. RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES RÉSULTATS

3.2.1. RÉPERCUSSIONS

Décrire les répercussions de l'exercice de l'emploi sur :

- l'atteinte des objectifs et la réalisation des programmes ou des activités de l'unité administrative, d'autres unités administratives ou de l'ensemble du ministère ou de l'organisme;
- les services rendus au public ou à la clientèle;
- la gestion des ressources matérielles ou financières.

La bonne marche des différentes infrastructures technologiques dans tous les sites des différentes clientèles est essentielle pour assurer les opérations informatiques des ministères et organismes pour lesquels ITQ fournit des services. Le travail de milliers d'utilisateurs interactifs et la qualité des services à la population dépendent en grande partie du bon fonctionnement des infrastructures technologiques.

La disponibilité et la stabilité des infrastructures technologiques sont donc stratégiques pour la VPETIPLS qui doit rencontrer des niveaux de services garantis. Le titulaire, à titre de spécialiste technique, participe à des projets et réalise des activités visant l'atteinte de ces objectifs, particulièrement lors de cas complexes. Sans les interventions du titulaire, les infrastructures technologiques ne peuvent fonctionner correctement. Son travail est crucial, car une panne ou un problème de fonctionnement a des conséquences visibles sur le bon fonctionnement des infrastructures ou des systèmes de la clientèle de la VPETIPLS. Le titulaire doit donc avoir une excellente maîtrise de ces environnements et des interrelations entre les produits utilisés, car de mauvaises interventions peuvent avoir un impact sur la décision de clients actuels de poursuivre leur relation d'affaires avec ITQ ou encore sur la décision de clients potentiels de faire affaire avec lui.

L'emploi consiste principalement à assurer l'expertise-conseil et la prise en charge des situations complexes pour assurer le service efficace des infrastructures. Il peut donc y avoir des conséquences sur la qualité du service offert à la clientèle de la VPETIPLS. La non-disponibilité des environnements entraîne l'arrêt du service auprès de la clientèle qui fournit des services directs à la population. Les services informatiques étant intimement liés à la mission des ministères et organismes clients, leur bon fonctionnement est essentiel.

3.2.2. COORDINATION ET SUPERVISION D'UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL

Énumérer le nombre de personnes sous la coordination ou la supervision de la ou du titulaire et leur classement ainsi que la durée de cette coordination ou supervision, à titre de :

<u>Chef d'équipe</u>	<u>Supérieur immédiat</u>
N/A	N/A

3.2.3. COORDINATION DE PROJETS, COMITÉS OU AUTRES

Énumérer le nombre de personnes sous la coordination ou la supervision de la ou du titulaire et leur classement ainsi que la durée de la coordination exercée à un autre titre auprès de personnes de l'unité administrative, d'autres unités administratives ou d'autres organisations, notamment au sein de comités ou de groupes de travail. Préciser la nature des responsabilités de coordination exercées auprès de ces personnes.

N/A

3.3. COMMUNICATIONS

Décrire les communications orales et écrites caractéristiques de l'emploi. Décrire la nature, le but et la fréquence des communications ainsi que les clientèles ou les interlocuteurs visés.

- Le titulaire communique quotidiennement avec les membres de l'équipe. De par ses communications, il assure un leadership rassembleur auprès de ses collègues de façon à les rallier à une vision commune des mandats, à les guider dans l'accomplissement de leurs défis et dans l'atteinte de leurs objectifs.
- Il communique de façon quotidienne avec plusieurs spécialistes pour discuter des besoins et problèmes techniques reliés à son domaine d'activité. Le contenu des communications est généralement de nature technique et consiste à recueillir ou transmettre les

3.3. COMMUNICATIONS

Décrire les communications orales et écrites caractéristiques de l'emploi. Décrire la nature, le but et la fréquence des communications ainsi que les clientèles ou les interlocuteurs visés.

informations nécessaires aux différents intervenants. La principale difficulté réside donc dans la diversité des besoins à considérer et à concilier.

- Il doit convaincre divers intervenants des autres unités afin de conclure des ententes pour s'assurer de leur collaboration pour résoudre certains problèmes qui débordent de son champ de compétences.
- Le titulaire doit aussi communiquer régulièrement avec les analystes ou gestionnaires des autres directions de l'organisation, les conseillers œuvrant au service à la clientèle et les représentants des organismes clients lors de la coordination et la mise en œuvre de projets importants.
- Il est très souvent en contact avec d'autres ministères ou organismes dans le cadre de la réalisation de ses mandats, principalement lors de la résolution de problèmes ardu. Il doit ajuster son langage selon les interlocuteurs impliqués (ressources techniques, utilisateurs, gestionnaires).
- Ce poste exige de la part du titulaire d'être en contact avec les fournisseurs de services, manufacturiers et fournisseurs de produits pour prendre connaissance des nouvelles technologies, discuter des orientations et des produits, ainsi que pour régler des problèmes techniques. En effet, une partie de son temps est consacrée à la recherche de solutions novatrices pour la résolution de problèmes.
- Beaucoup de ces interventions se déroulent en anglais.

3.4. CRÉATIVITÉ, JUGEMENT ET RAISONNEMENT

Dans quelle mesure l'exercice des tâches de l'emploi est-il encadré par des normes, des techniques, des méthodes, des procédures, des systèmes, des mesures d'intervention ou des précédents? Illustrer chaque cas par un exemple concret.

De quelle façon et dans quelle situation la ou le titulaire doit effectuer du travail de création, notamment d'imaginer des solutions et d'innover face aux façons de faire habituelles? Illustrer chaque cas par un exemple concret.

De quelle façon et dans quelle situation la ou le titulaire doit effectuer du travail d'analyse afin d'apprécier une situation et d'en déterminer le bien-fondé.

- Une excellente maîtrise des techniques ou normes spécialisées du domaine de l'exploitation est essentielle à la réalisation de presque toutes les activités reliées à l'emploi, car le titulaire doit faire preuve de jugement, puisqu'il agit à titre d'expert-conseil et prend en charge les problèmes d'opération sous sa responsabilité, problèmes complexes du fait de l'interrelation des produits utilisés sur les différentes plateformes soutenues. L'emploi nécessite continuellement l'application de techniques spécialisées reliées aux systèmes informatiques et de normes s'y rapportant. Il entraîne parfois l'interprétation de telles techniques ou normes spécialisées en informatique en vue de les adapter aux différentes infrastructures spécifiques de la DGEPTLSA. Dans certains cas, le titulaire devra concevoir de nouvelles méthodes de travail et procéder à l'adaptation de procédés techniques. Pour y arriver, il doit conduire des recherches et consolider une foule d'informations lui permettant de mettre au point des solutions novatrices ou peu connues. Par exemple, il doit trouver une façon d'utiliser des outils inhabituels afin d'optimiser la gestion de configuration et ainsi avoir des méthodes efficaces permettant de réduire les coûts en temps et en argent.
- Le titulaire doit faire preuve de créativité et d'initiative personnelle, car les outils ne sont pas toujours adaptés aux besoins particuliers de la DGEPTLSA et de sa clientèle. Ses travaux exigent de faire un choix parmi plusieurs lignes de conduite possibles tout en requérant la recherche de solutions originales.
- Il doit faire preuve d'ingéniosité en mettant en place les fonctions nécessaires à la rencontre des objectifs tout en assurant la transparence des interventions en regard de la continuité des opérations. Ces tâches exigent de ceux qui les exécutent une facilité d'adaptation afin de tenir compte de facteurs nouveaux ou de constatations imprévues.

3.5. CONNAISSANCES

3.5.1. CONNAISSANCES THÉORIQUES, TECHNIQUES ET APPLIQUÉES DES CHAMPS D'ACTIVITÉ (NATURE ET MOTIFS)

Décrire les connaissances théoriques, techniques et appliquées des champs d'activité nécessaires pour exercer les tâches de l'emploi.

Le titulaire doit posséder :

- une connaissance étendue et développée des environnements technologiques au niveau des logiciels de l'infrastructure réseau afin de pouvoir diagnostiquer les problèmes plus complexes rencontrés et y trouver des solutions adéquates, parfois novatrices;
- une excellente connaissance des principes de fonctionnement des équipements et logiciels de réseaux utilisés dans les réseaux d'envergure (aiguilleurs, commutateurs, bastions, multiplexeur, sondes, etc.);
- une connaissance approfondie des différentes topologies de réseau et leurs caractéristiques ainsi que les protocoles existants;
- une connaissance étendue des infrastructures d'accès Internet et des notions de sécurité des réseaux;
- une bonne connaissance de l'évolution des technologies;
- une connaissance poussée de l'architecture technologique pour tous les aspects associés aux infrastructures réseaux sous sa responsabilité;
- une connaissance des orientations gouvernementales et de celles d'ITQ au sujet des infrastructures réseaux;
- une connaissance des orientations stratégiques de la VPETPLS au niveau des systèmes et des technologies;
- une bonne connaissance des normes, politiques et règles gouvernementales régissant la justification et l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques;
- une excellente connaissance des méthodes, techniques et normes en gestion des réseaux auxquelles son équipe doit se

3.5. CONNAISSANCES

3.5.1. CONNAISSANCES THÉORIQUES, TECHNIQUES ET APPLIQUÉES DES CHAMPS D'ACTIVITÉ (NATURE ET MOTIFS)

Décrire les connaissances théoriques, techniques et appliquées des champs d'activité nécessaires pour exercer les tâches de l'emploi.

- conformer;
- une excellente connaissance des clients, de leurs missions et des ententes de services afin de répondre adéquatement aux besoins de ceux-ci.

De plus, il doit :

- maintenir un haut niveau de connaissances en se perfectionnant grâce à des formations certifiées dans son domaine d'expertise;
- être en mesure de partager ses connaissances avec les membres de l'équipe.

3.5.2. CONNAISSANCES NORMATIVES (NATURE ET MOTIFS)

Décrire les connaissances normatives (lois et règlements ou parties de loi, de règlement, de décrets, d'énoncés de politiques, de directives, de manuels, de guides, de codes, etc.) nécessaires pour exercer les tâches de l'emploi.

Le titulaire doit posséder des connaissances approfondies de l'offre de service de la VPETIPLS, des politiques et des normes en matière de sécurité et des processus de gestion des infrastructures technologiques.

Il doit avoir une excellente connaissance des différentes politiques, processus et procédures en vigueur reliés à l'exploitation, tels les processus de gestion des incidents, de gestion des problèmes, de gestion des changements, les procédures d'opération et d'exploitation ainsi que les procédures de relève des plateformes de traitement en cas de sinistre, afin d'agir comme expert-conseil pour le diagnostic et la résolution des problèmes d'exploitation.

4. MODALITÉS D'ACQUISITION DES CONNAISSANCES

4.1. SCOLARITÉ MINIMALE EXIGÉE PAR L'EMPLOI

Détenir un baccalauréat en informatique ou l'équivalent.

4.2. EXPÉRIENCE PRÉALABLE EXIGÉE PAR L'EMPLOI (DURÉE ET DOMAINE)

Un minimum de 5 années d'expérience comme analyste en informatique, dont 3 années pertinentes au niveau des infrastructures réseaux, y compris six mois pendant lesquels il a accompli des activités lui permettant de se familiariser avec des tâches de complexité « expert ».

4.3. APPRENTISSAGE DANS L'EMPLOI (DURÉE PRÉALABLE À L'EXERCICE AUTONOME DE L'EMPLOI)

- Cours techniques afin de se maintenir à jour dans l'évolution des technologies;
- Maîtrise des outils et processus et maintien des connaissances relatives aux meilleures pratiques du domaine d'activité dans lequel il opère;
- Participation à des conférences et présentations afin de se tenir à jour sur l'évolution des concepts logiciels et du matériel informatique reliés à son domaine d'activité.

La complexité associée au grand nombre de composantes d'infrastructure et au grand nombre de logiciels utilisés pour en effectuer la gestion, ainsi qu'au nombre de groupes de travail distincts effectuant la gestion de l'ensemble des infrastructures, nécessite un apprentissage particulier qui peut être acquis qu'en milieu de travail. Cet apprentissage est d'une durée minimale de six mois pour maîtriser les éléments majeurs soient : les logiciels, les processus, les services offerts, les diverses architectures ainsi que les orientations et normes technologiques.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.1. ATTENTION ET CONCENTRATION

Décrire le niveau d'attention et de concentration le plus exigeant requis par l'emploi ainsi que sa fréquence et sa durée.

Au regard des besoins de la DGEPTLSA et de ceux de ses clients, le titulaire aura à s'assurer de soutenir les infrastructures utilisées par l'ensemble des Ministères et organismes (MO) dans le cadre de leurs opérations quotidiennes. Par les décisions qu'il prendra, le titulaire agira directement sur la qualité des services rendus à l'ensemble des utilisateurs.

L'environnement technologique d'ITQ est parmi les plus complexes du gouvernement du Québec de par les produits utilisés, de par l'étendue de la clientèle et du grand nombre d'utilisateurs. Les impacts des recommandations du titulaire de ce poste sont stratégiques que ce soit en termes de disponibilité, de stabilité et de continuité pour les services rendus aux MO utilisateurs ou de coûts pour le gouvernement.

Le travail du titulaire demande donc un niveau de concentration et d'attention soutenu lors de l'analyse de dossiers d'évolution et des liens intersectoriels afin d'assurer une utilisation efficace et efficiente des produits en place et de faire les meilleurs choix pour les

5.1. ATTENTION ET CONCENTRATION

Décrire le niveau d'attention et de concentration le plus exigeant requis par l'emploi ainsi que sa fréquence et sa durée.

nouveaux services à développer. La résolution de problèmes affectant la disponibilité des services demande également une concentration d'autant plus grande qu'elle s'exerce sous pression. Le titulaire peut être appelé à résoudre des situations problématiques à toute heure du jour et de la nuit (service 24/7).

5.2. ENVIRONNEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

5.2.1. ÉQUIPEMENT, OUTILS ET APPAREILS UTILISÉS (TYPE, FRÉQUENCE ET DURÉE D'UTILISATION)

Sur une base régulière, le titulaire utilise les outils suivants :

- serveurs, postes de travail et équipements reliés;
- logiciels spécialisés requis par son domaine d'expertise;
- logiciels spécialisés pour la production de documents (rapports, présentations, chiffriers et autres).

Sur une base régulière, le titulaire fait des recherches ou communique par les sites Web des manufacturiers (Microsoft, IBM, DELL, HP et autres).

5.2.2. EFFORT PHYSIQUE ET MILIEU DE TRAVAIL PARTICULIERS (NATURE, DURÉE ET FRÉQUENCE)

N/A

6. CONTEXTE ORGANISATIONNEL

6.1. MANDAT DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE

Décrire le mandat général de l'unité administrative ou annexer un document qui le résume.

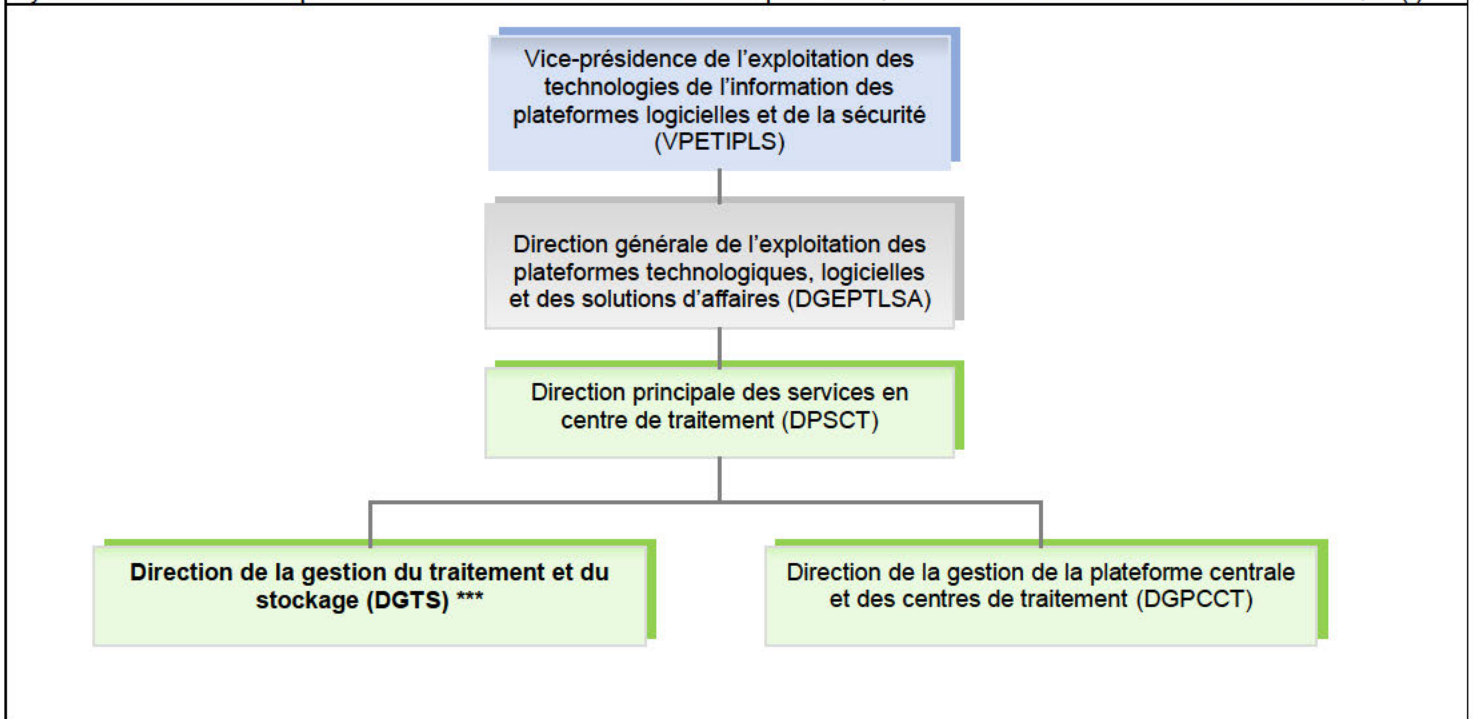
Les directions de la DPSCT ont la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures et des applications ainsi que de s'assurer que les interventions effectuées par les spécialistes lors de projets ou lors d'activités récurrentes ne compromettent pas la stabilité et la sécurité de ceux-ci.

L'objectif principal de la Direction de la gestion du traitement et du stockage est de prendre en charge les différentes interventions d'exploitation des infrastructures communes pour la clientèle desservie. La DGTS :

- agit en tant que responsable de la disponibilité des services d'infrastructure réseau, stockage, automatisation, virtualisation, outils de déploiement et s'assure de la capacité et la performance des infrastructures de la DPSCT;
- assure la prestation quotidienne des services d'exploitation en visant le respect des niveaux de services établis;
- définit, élabore et met en place les politiques, normes, procédures et outils pour réaliser ses activités d'exploitation et de projet;
- travaille à l'évolution et l'amélioration de la qualité des services de son domaine d'intervention;
- rend compte de la performance des services d'infrastructure de son domaine d'intervention par la production d'indicateurs, entre autres sur les niveaux de services délivrés;
- participe aux travaux d'architectures et de projets;
- gère la sécurité informatique, volet opérationnel, et son environnement technologique.

6.2. ORGANIGRAMME

Reproduire un organigramme situant l'emploi dans la structure du ministère ou de l'organisme. Spécifier le nom de l'unité administrative, les emplois qui s'y trouvent et le nombre d'emplois et le classement rattachés à chacun des emplois. INDIQUER L'EMPLOI CONCERNÉ PAR UN ASTÉRISQUE (*)



7. APPROBATION

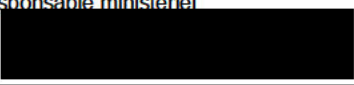
7.1. APPROBATION DU CONTENU PAR LES GESTIONNAIRES

Supérieure ou supérieur immédiat	Nom	Signature	Date
Directeur de la Direction de la gestion du traitement et du stockage	Christian Savard		29-03-21
Supérieure ou supérieur hiérarchique	Nom	Signature	Date
Directeur principal de la Direction principale des services en centre de traitement	Martin Mammen		2021-03-29

8. ÉVALUATION DE L'EMPLOI

8.1. DÉTERMINATION DU NIVEAU DE L'EMPLOI

8.2. MISE À JOUR

Niveau :		Approbation du contenu	
Analyste de l'informatique et des procédés administratifs - expert			
Conseillère ou conseiller spécialisé	Date	Supérieure ou supérieur immédiat	Date
	2021-04-01		
Confirmation du niveau			
Responsable ministériel	Date	Responsable ministériel	Date
	2021-04-12		